

Division des personnels du premier degré

Réf. :

Affaire suivie par : Sophie DOIDY

tel : 01.79.81.22.58

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	DSDEN	A	ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etabls. Sup
	92		CANOPE
A	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
A	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
A	95		SIEC
	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
A	95		91
	Écoles		92
	78	I	95
	91		Représentants des Personnels, 2 nd degré
	92		
A	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
A	Etablissements spécialisés		95

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

- | | |
|------------|------|
| Circulaire | p. 4 |
| Annexe | p. 4 |
| Total | p. 8 |

Osny, le 20 janvier 2022

La directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-d'Oise

à

**Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré titulaires du Val-d'Oise
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs en charge d'une circonscription du 1er degré**

Objet : Recrutement sur postes spécifiques – Rentrée scolaire 2022

Les particularités de certains postes nécessitent des procédures spécifiques de sélections des personnels pour prendre en compte les qualifications et/ou compétences et/ou aptitudes requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat.

Les fiches de postes sont annexées à cette présente circulaire.

I Les postes à profil avec affectation définitive suite à une commission départementale

Les missions confiées aux titulaires de ces emplois requièrent une grande expertise. Ces postes exigent des modalités de recrutement hors barèmes afin que l'adéquation entre le profil des candidats et les postes à pourvoir soit optimale.

1.1 La liste des postes

Sont concernés les fonctions suivantes :

- ASH – Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (CDOEA)
- ASH – Chargé mission prospective
- ASH – Coordonnateur Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École (APADHE)
- ASH – Coordonnateur Dispositif d'appui aux Pôle Inclusifs d'Accompagnement Localisé (DAP)
- ASH – Coordonnateur pédagogique d'unités d'enseignement (CPUE)
- ASH – Hôpital
- ASH – Itinérants (Pôle d'accompagnement Spécialisé)
- ASH – Foyer d'aide sociale à l'enfance
- ASH – Matériel pédagogique

2/4

- ASH – Maison d'arrêt du Val d'Oise (MAVO) et centré éducatif fermé
- ASH – Mise à disposition de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)
- ASH – Plateforme de scolarisation mutualisée
- ASH – Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- ASH – Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme (UEEA)
- ASH – Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)
- Pôle linguistique renforcé
- Directeur référent
- Conseillers de prévention
- Conseillers pédagogiques ASH
- Conseillers pédagogiques départementaux
- Conseillers pédagogiques départementaux TICE
- Conseillers technique départementaux numérique
- Coordonnateur au sein d'un pôle linguistique

Vous trouverez en annexe 1 la liste des postes vacants connus à ce jour pour la rentrée scolaire 2022 sur lesquels les enseignants peuvent faire acte de candidature pour une affectation à titre définitif.

Les postes qui se libéreraient en fin d'année scolaire 2021-2022 feront l'objet d'un appel à candidature à l'issue du mouvement intra-départemental informatisé.

1.2 Candidatures

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires et répondant aux exigences décrites dans la fiche de poste (cf. annexe).

La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation **uniquement** via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/>

Si le candidat répond aux exigences du poste il recevra **par mail** une convocation à un entretien.

Cas particuliers:

Les enseignants nommés à titre définitif sur un poste à profil précis doivent faire acte de candidature s'ils souhaitent candidater sur un autre poste profilé.

1.3 Affectations

La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.

Cas particuliers :

les enseignants affectés à la maison d'arrêt du Val d'Oise sont nommés à titre provisoire la première année conformément à la circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011

Dans l'hypothèse où les candidats retenus participeraient également à la phase informatisée du mouvement intradépartemental, la nomination sur le poste à profil étant prioritaire, entraînerait l'annulation des vœux effectués dans SIAM.

II Les postes à spécificités avec affectation définitive suite au mouvement informatisé (SIAM/MVT1D)

Ces postes nécessitent l'avis préalable d'une commission départementale avant de pouvoir prétendre à une affectation à titre définitif sur ces postes lors du mouvement intradépartemental informatisé.

Le barème est alors le premier discriminant pour départager les candidats.

2.1 La liste des postes

Sont concernés les fonctions suivantes :

- ASH - Enseignant référent
- Conseiller pédagogique de circonscription :
 - Conseiller pédagogique généraliste
 - Conseiller pédagogique EPS
 - Conseiller pédagogique TICE
- Coordonnateur REP ou REP+
- Directeur d'école REP+
- Directeur d'une école avec un dispositif violon
- Enfants du voyage (EFIV)
- Enseignant au sein d'un pôle linguistique
- Toutes Petite Section (TPS)
- UPEAA
- Classes dédoublées dans le cadre du dispositif 100% réussite (Grande section, CP, CE1, ces enseignants pourront exercer dans des classes à double niveau, le cas échéant)

Tout poste étant susceptible d'être vacant, aucune liste de poste vacant ne sera diffusée.

2.2 Candidatures

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires et répondant aux exigences décrites dans la fiche de poste (annexe 3).

La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation **uniquement** via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/>

Si le candidat répond aux exigences du poste il recevra **par mail** une convocation à un entretien.

4/4

Cas particuliers des classes dédoublées :

L'ensemble des enseignants souhaitant obtenir un poste à titre définitif sur une classe dédoublée doivent faire acte de candidature sur COLIBRIS.

Les inspectrices ou inspecteurs de circonscription proposeront un avis sur la candidature de chaque enseignant à madame la directrice académique.

Les enseignants actuellement en poste à titre définitif et souhaitant être affectés sur une classe dédoublée au sein de cette même école, sous réserve d'un avis favorable de madame la directrice académique, seront réaffectés automatiquement sans participation au mouvement informatisé, avec maintien de leur ancienneté acquise sur le poste précédent.

Les enseignants affectés sur ces supports pourront enseigner sur tout niveau de classes dédoublées au sein de l'école d'affectation.

Autres cas particuliers :

Les candidats nommés à titre définitif sur un poste de même nature dans un autre département sont soumis à cet acte de candidature et doivent prendre contact avec le service de la DIPER et envoyer leur candidature avant le 9 mars 2022.

Les candidats recevront ensuite une convocation à un entretien.

Les candidats nommés à titre définitif sur un poste de même nature dans le département du Val d'Oise ne sont pas soumis à cet acte de candidature, et pourront postuler via SIAM.

2.3 Affections

La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.

Les candidats ayant obtenu un avis favorable pourront participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.

L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.

Guylène MOUQUET-BURTIN

CORDONNATEUR DE COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES.

Année scolaire 2022/2023

POSTE	<p>Poste sous l'autorité fonctionnelle directe de l'IEN ASH2, au sein de l'équipe de circonscription. Il partagera cette mission avec les deux coordonnateurs de la CDOEA.</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA) a été transmise par l'école, l'établissement scolaire ou formulée par leurs parents ou leur représentant légal.</p> <p>Elle émet un avis sur ces propositions et ces demandes d'orientation en SEGPA ou EREA.</p> <p>Elle est compétente pour traiter toutes les situations d'élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables à l'exception des élèves ayant fait l'objet d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.</p> <p><i>Circulaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignement général adapté</i> - <i>n° 2017-076 du 24 avril 2017 relative aux établissements régionaux d'enseignement adapté</i> - <i>arrêté du 7 décembre 2005 modifié par l'arrêté du 14 juin 2006 relatif à la Composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.</i>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<p><u>A – Missions liées au fonctionnement de chargé(e) de mission pour les enseignements adaptés</u></p> <p>Gestion et organisation de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation des arrêtés de constitution de la CDOEASD et de la circulaire de rentrée ○ Réception et constitution des dossiers ○ Programmation et planification des groupes de travail, des sous-commissions et des réunions de la commission plénière ○ Présentation des dossiers et des bilans au cours des réunions de la commission plénière ○ Mise en œuvre des décisions prises et information des familles et des établissements scolaires ○ Travail en lien étroit avec les établissements scolaires, les familles, la CDAPH. ○ Préparation des affectations, lien avec les services de la DESCO

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration régulière avec les directeurs de SEGPA et proviseurs d'EREA ○ Collaboration avec les CDO des départements académiques et autres. <p><i>Suivi des effectifs des établissements relevant des enseignements adaptés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour des effectifs et flux des élèves dans les établissements adaptés ○ Etudes et statistiques diverses ○ Ré-affectation des élèves exclus en lien avec la DESCO ○ Suivi des élèves sortants en fin de 3^{ème} ou CAP <p><u>B – Missions liées au suivi des parcours scolaires</u></p> <p><i>Suivi des élèves en recherche de solution</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elèves en attente d'une admission dans un dispositif ou un établissement spécialisé ○ Elèves exclus d'un établissement médico-social ○ Relation avec les familles, les établissements, la MDPH, les services sociaux... ○ Travail en lien avec la DESCO <p><i>Contribution au développement de la politique de l'ASH</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour des documents ASH (Cartographie, bilans, statistiques, diaporamas...) ○ Conception d'outils de suivi, communication sur les procédures ○ Participation aux différentes réunions de présentation des enseignements adaptés dans le premier degré ○ Accompagnement des stratégies de mise en œuvre de l'Ecole Inclusive <p><u>C – Représentation de l'ASH:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ CDA/CDOEA préparatoires en fonction des besoins ○ Réunions institutionnelles diverses en fonction des besoins
CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<p>Le coordonnateur doit faire preuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'une bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap ○ De capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés ○ De compétences informatiques (logiciels de bureautique courants : WORD, EXCEL, POWERPOINT...) ○ D'ordre et de rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers et des informations ○ De qualités relationnelles. ○ D'une bonne capacité à travailler en équipe ○ De bonnes capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ○ De bonnes capacités à organiser, analyser, anticiper ○ D'adaptabilité face à des situations variées et complexes ○ De respecter la confidentialité des informations, de la conservation des dossiers <p>L'ensemble de ces compétences s'exerce dans le respect des règles inhérentes à tout fonctionnaire assurant des responsabilités (positionnement institutionnel, devoir de réserve).</p>
CANDIDATURE	La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <i>uniquement</i> via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.

	<p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Chargé de mission prospective et moyens Dispositif d'Accompagnement des PIAL (D.A.P)

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Le chargé de mission prospective et moyens D.A.P intervient en lien avec les orientations définies par l'IA-DASEN au regard de la politique PIAL du département.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Il est un membre de la circonscription de Cergy ASH 1. A ce titre, il est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH 1. Il travaille en étroite collaboration avec le Secrétaire général.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH. Enseignant avec une expérience dans la prospective, la gestion de données (analyse, évaluation).
MISSIONS	<p>Le chargé de mission prospective et moyens D.A.P aura pour mission principale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner la mise en place et le suivi des déploiements des PIAL par des outils d'analyse, de prospective et d'évaluation au niveau départemental. <p>MOYENS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer, mettre à jour les tableaux de données en lien avec la dotation départementale des AESH. ○ Élaborer, mettre à jour les éléments relatifs à la cartographie des PIAL. ○ Faire le lien avec le service contrat des AESH quant aux outils de gestion de la dotation départementale des AESH. ○ Participer à la gestion et à l'organisation des PIAL par le biais d'outils (tableaux de synthèse, extraction Excel, diaporamas, Powerpoint...). <p>PROSPECTIVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier des indicateurs afin de rendre évaluables la politique PIAL du département. ○ Participer à la réalisation, l'analyse et la commande d'études d'évaluation et des analyses stratégiques dans le champ de la politique départementale du PIAL. ○ Participer à l'organisation de l'observation et la veille stratégique à partir de problématiques repérées. ○ Analyser les résultats d'évaluation, formuler des conclusions et proposer des plans d'actions à court et moyen terme en vue d'améliorer la mise en œuvre et leur opérationnalité.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive, du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap. ○ Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif au PIAL. ○ Maîtrise de la méthodologie de la prospective (production et gestion de données, scénarios, projections...) ○ Maîtrise des techniques d'évaluation. ○ Maîtrise du Pack Office.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à rédiger des compte-rendu, notes, synthèses. ○ Capacité à être force de proposition. ○ Capacité à communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...). ○ Aptitude à travailler en équipe. ○ Grande disponibilité ;
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 28 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique: ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Coordonnateur DAP (Dispositif d'Accompagnement Pédagogique aux PIAL)

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Le coordonnateur D.A.P intervient en lien avec les orientations définies par l'IA-DASEN au regard de la politique Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) du département.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Il est un membre de la circonscription de Cergy ASH 1. A ce titre, il est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH 1.</p> <p>De par sa connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves, du fonctionnement des PIAL et de l'environnement institutionnel, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'harmoniser la mise en œuvre des PIAL sur le département du Val d'Oise. - D'accompagner, d'informer et de former les professionnels des PIAL.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<p>Le coordonnateur du D.A.P a 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> o L'accompagnement pédagogique des PIAL. o La formation départementale des AESH, la formation localisée des différents professionnels des PIAL. o La coordination départementale des PIALS en lien avec l'IEN ASH. <p>L'accompagnement pédagogique des PIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Accompagnement des équipes au nouveau fonctionnement des PIAL o Identification, analyse et organisation des formations localisées o Mise à disposition des outils institutionnels nécessaires à l'identification des BEP o Accompagnement à la modélisation et à l'appropriation d'outils localisés o Evaluation de la pertinence de ces outils o Gestion des situations complexes o Animation des réunions PIAL à destination des directeurs, des enseignants, des AESH o Identification des besoins en accompagnement des équipes o Proposition d'intervention et animations à destination des équipes pédagogiques o Accompagnement à la prise de poste et à l'installation des AESH REFERENT o Coordination avec les partenaires extérieurs (médico-social) <p>La formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ingénierie de formation : élaboration du plan de formation, recherche d'intervenant, recherche de lieux, envoi des convocations, gestion du tableau de présence aux modules, élaboration et envoi des attestations de formation, gestion de la boîte mail dédiée. o Relation avec le Rectorat : participation au comité technique de formation, évaluation de la volumétrie prévisionnelle des stagiaires. o Animation des modules obligatoires et élaboration des supports. o Mise en place et analyse de l'évaluation qualité de la formation. o Formation des AESH Référents.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation localisée des PIAL : recueil et mise en œuvre des besoins formations, analyse de pratiques. ○ Mise en place de la formation en distanciel, relation avec M@gistère. ○ Mise en place de formations conjointes enseignants/AESH. ○ Mise en place de formations GAIA sur le PIAL (philosophie et fonctionnement). ○ Mise en place de formations à destination des enseignants sur l'Ecole Inclusive (formation initiale et continue). <p>Coordination départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en conformité des orientations départementales sur les territoires ○ Harmonisation des organisations sur les territoires : développement d'outils départementaux. ○ Représentation auprès des institutions (départementales, régionales, académiques, nationales) ○ Coordination avec les équipes mobiles dans le cadre des PIALS renforcés ○ Coordination avec les interlocuteurs départementaux des établissements privés
CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive, du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap. ○ Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif au PIAL. ○ Organisation des formations en présentiel et distanciel (ingénierie, conception et animation). ○ Animation des réunions. ○ Capacité à communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...); ○ Maîtrise des outils informatiques (traitements de textes et tableurs, présentation de diaporamas ou de films ...); ○ Aptitude à travailler en équipe et capacités relationnelles. ○ Grande disponibilité et mobilité.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

COORDONNATEUR APADHE Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH2, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH2.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	L'enjeu de la prise en charge scolaire est d'assurer la continuité des apprentissages scolaires en étroite relation avec l'établissement scolaire de référence.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<p>L'enseignant coordonnateur est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ De la coordination du service d'aide pédagogique à domicile avec les personnels des établissements scolaires fréquentés par les élèves malades ou accidentés, ○ De la mise en œuvre au sein des établissements, des projets individualisés d'accompagnement, de l'information et de la préparation des enseignants concernés, ○ De la gestion des dossiers, de leur accomplissement et de leur clôture avec les moyens dédiés. <p>Le détail de ses missions concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration et mise en place du projet pédagogique de scolarisation à domicile en lien avec les partenaires, ○ Ouverture et suivi des dossiers d'aide pédagogique avec les familles et les enseignants, ○ Contact avec les familles, les enseignants, les chefs d'établissement, les CPE, les assistantes sociales, les Infirmières, médecins et psychologues, ○ Recherche de professeurs intervenant, ○ Participation aux équipes éducatives, suivi des résultats de l'élève en lien avec l'établissement <p>Et pour le service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service), ○ Participation à l'élaboration et au suivi du budget prévisionnel et du compte de résultat pour présentation en comité de pilotage. ○ Participation à l'élaboration des demandes de subventions pour le financement du service, ○ Envoi des ordres de mission aux professeurs et suivi des heures effectuées, ○ Recueil de données statistiques pour les bilans d'activité, et les comités de pilotage, ○ Promotion du service, participation aux commissions régionales, participation à l'organisation de manifestations et mise en œuvre de temps de formation pour les enseignants

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>En complément du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, les compétences spécifiques pour exercer en hôpital pédiatrique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe, ○ Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ○ Avoir une bonne maîtrise des techniques et outils numériques ○ D'une bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap
CANDIDATURES	Pas de poste vacant à la rentrée scolaire 2022

COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH2
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Les Unités d'enseignement dans les établissements spécialisés et services médico-sociaux ou de santé, dont les modalités de création et d'organisation sont précisées dans l'arrêté du 2 avril 2009 et fixées dans les articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation, mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés ou souffrant d'un trouble de la santé invalidant, prévus à l'article D. 351-5 du code de l'éducation.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<p>En fonction du nombre d'enseignants affectés et du nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement, le professeur des écoles, coordonnateur pédagogique de l'UE disposera de temps spécifique hors enseignement, intégré à ses obligations réglementaires de service pour assurer ses missions.</p> <p>Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service et sous l'autorité pédagogique de l'IEN-ASH, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.</p> <p>À ce titre, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ; ○ Superviser, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ; ○ Coordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service médico-social ou sanitaire, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements, ou au domicile des élèves ; ○ Travailler en lien avec les enseignants référents de scolarisation (ERS) des élèves, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation. <p>1. SUIVI DE LA SCOLARISATION : Le coordonnateur pédagogique contribue au déroulement des parcours de formation des élèves. Pour cela, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) ; ○ Assurer la mise en œuvre du PPS de chaque élève ; ○ Faire l'interface entre l'équipe pédagogique de l'unité d'enseignement et l'équipe pluridisciplinaire de l'ESMS ; ○ Accueillir et rencontrer les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE ; ○ Etudier les conditions d'accueil et de scolarisation ; ○ Etablir les modalités d'accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur (réécriture des conventions) ○ Participer aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.

2. PROJET PEDAGOGIQUE :

Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré et rédigé par l'équipe enseignante de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement. Il est construit à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Il décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève, en référence aux programmes et enseignements scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, d'atteindre les objectifs d'apprentissage fixés dans son PPS.

3. ORGANISATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Le coordonnateur pédagogique veille à organiser :

- La fréquence et les niveaux des enseignements dispensés en référence aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire ;
- Les dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves, et notamment :
 - Les modalités de mise en œuvre du PPS au sein de l'unité d'enseignement, intégré au projet individuel d'accompagnement (PIA),
 - Les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire d'accueil temporaire ou complémentaire à l'unité d'enseignement de l'ESMS,
 - Les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention,
 - Les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention : cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les démarches pédagogiques utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de travail commun (fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques).

4. LIEN AVEC LA CIRCONSCRIPTION ASH :

Le coordonnateur pédagogique :

- participe aux réunions à l'initiative de la circonscription.

- fait l'interface entre l'équipe pédagogique et l'inspection.

- diffuse et remonte les informations demandées.

- Évaluation de la situation de l'élève à partir d'observations et d'entretiens avec les acteurs et les parents (comportement, rapport au savoir, rapport aux autres élèves et aux adultes, perception des parents, ...)
- Conseil et accompagnement des équipes (attitudes et postures professionnelles, propositions d'outils pédagogiques, ...)
- Évaluation des besoins de formation des équipes.
- Participation à la formation des équipes.
- Aide à la mise en place de modalités de scolarisation personnalisée avec la participation éventuelle de partenaires extérieurs (PJJ, ASE, associations culturelles, etc.)
- Aide à la mise en place d'aides extérieures.
- Constitution d'un réseau de partenaires (PRE locaux, associations départementales, services du Conseil Départemental, ...)

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>CONNAISSANCES REQUISES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap, des parcours d'orientation et des formations qualifiantes et des modalités de passation des examens ○ Connaissance de la difficulté d'apprentissage et des démarches pédagogiques et éducatives afférentes ○ Connaissance des structures d'aide, des différents dispositifs institutionnels. <p>COMPETENCES ATTENDUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à gérer et animer une équipe ○ Capacité à travailler en équipe ○ Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ○ Capacités à organiser, analyser, anticiper ○ Adaptabilité à des situations variées et complexes ○ Capacité à représenter l'éducation nationale
CANDIDATURES	Pas de poste vacant à la rentrée scolaire 2022

Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap

Année scolaire 2022/2023

POSTE	<p>Poste implanté au sein de collège proche du secteur d'intervention de chaque enseignant référent.</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Les enseignants référents sont sous l'autorité de l'IEN-ASH et travaillent en étroite collaboration avec les IEN de leur secteur d'intervention et les chefs d'établissements. Ils apportent appui et conseil aux familles.</p> <p><i>Code de l'Education, articles L112 et sqq. D 351-12</i> <i>Arrêté du 17 août 2006 sur les référents et leur secteur d'intervention</i> <i>Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 sur la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation</i></p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet</p>
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier et du second degrés, titulaires du CAPPEI ou d'un autre diplôme de l'ASH.</p>
MISSIONS	<p>L'enseignant référent est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information. ○ Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation. ○ Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée ○ Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH. ○ Dans le cas d'une première scolarisation, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles. <p>L'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation. Il en rédige les comptes rendus et en assure la diffusion auprès des acteurs concernés. ○ Recueille des éléments d'observations en milieu scolaire qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. ○ Est le correspondant du Service de l'Ecole Inclusive pour la mise en oeuvre du PPS (notification d'affectation, attribution de matériel pédagogique adapté, quotient d'accompagnement humain). ○ Est un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL). ○ Participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive, du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap ○ Qualités relationnelles, d'écoute, de communication, d'adaptabilité et d'organisation. ○ Aptitude à la conduite de réunion. ○ Connaissance des outils de bureautique ○ Grande disponibilité, ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 H).
CANDIDATURES	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

ENSEIGNANTS SPECIALISES en CENTRE EDUCATIF FERME

Année scolaire 2022/2023

POSTE	<p>Poste implanté au sein du centre éducatif fermé de Saint Brice sous Forêt – rattaché à la circonscription de Cergy ASH2</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Centre Educatif Fermé (CEF) et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.</p> <p>Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF.</p> <p>L'établissement accueille des mineurs de 13 à 16 ans ou 15 à 18 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet</p>
QUALIFICATIONS REQUISSES	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.</p>
MISSIONS	<p>L'enseignant est à l'initiative du projet pédagogique. Il aide à élaborer le projet personnel d'orientation. Il travaille en partenariat avec les collèges d'origine des jeunes afin d'aménager une scolarité en temps partagé entre CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du jeune le permet (accord du magistrat).</p> <p>L'emploi du temps scolaire est organisé avec l'équipe du CEF, en veillant à une répartition harmonieuse avec les autres activités sur la semaine. Les interventions de l'enseignant et des autres formateurs (éducateurs scolaires ou techniques, professeurs techniques) sont complémentaires et coordonnées dans le cadre du projet pédagogique.</p> <p>L'enseignant devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli. ○ Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition. ○ Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle. ○ Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation. ○ Incrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention). ○ Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations. ○ Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une reconnaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux ; ○ La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différencierées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés ; ○ Aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire, ○ La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation ; ○ La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité ; ○ Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale ; ○ La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.
CANDIDATURES	Pas de poste vacant à la rentrée scolaire 2022

ENSEIGNANT SPECIALISE A LA MAISON DE L'ENFANCE

Année scolaire 2022-2023

POSTE	<p>Poste implanté dans les locaux de Maison de l'Enfance du Val d'Oise- rattaché à la circonscription ASH 2.</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>L'enseignant de la Maison de l'enfance aura pour objectifs principaux de maintenir le lien entre l'ASE et l'Education nationale pour les enfants scolarisés dans une école de secteur, de lutter contre le décrochage scolaire à tous les âges. Pour les enfants temporairement déscolarisés, assurer une continuité de l'enseignement au regard des éléments saillants du parcours de l'élève. L'enjeu étant de promouvoir l'Ecole comme levier de réussite.</p> <p>Il est placé sous l'autorité directe de l'IEN de la circonscription ASH 2.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet</p>
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.</p>
MISSIONS	<p><u>Enseignement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Enseigner aux élèves pris en charge par les services ; ○ Accompagner à la scolarité dans leur classe ordinaire le cas échéant, les élèves en groupe constitué au sein de la MDE; ○ Accueillir les nouveaux élèves en lien avec les professionnels du service; ○ Réaliser le suivi des élèves dans le cadre du PPI et/ou du PPS le cas échéant. ○ Assurer une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture ; <p><u>Coordination des parcours scolaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer des éléments de structuration de parcours scolaires construits en adéquation avec les projets des élèves et de leur famille. ○ Accompagner la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; ○ Participer aux réunions d'équipe pluri disciplinaire ○ Participer aux équipes de suivi de la scolarisation <p><u>Lutte contre le décrochage scolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation – Informer l'ensemble des partenaires des dispositifs et de l'ensemble des possibles ou des organisations/modalités existantes pour anticiper tout décrochage scolaire. ○ Partenariat renforcé avec le service MLDS.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles. ○ Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...). ○ Être capable de travailler en équipe ○ Posséder une aptitude assurée à la communication ○ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. ○ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ○ Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, d'analyse.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacités pour représenter l'institution. ○ Posséder une idée précise des exigences éthiques, ○ Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers ○ Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ○ Mise en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves quelque soit leur situation. ○ Connaissance de l'organisation des parcours d'élèves.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

ENSEIGNANTS SPECIALISES EN HOPITAL DE JOUR

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH2
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	L'enjeu de la prise en charge scolaire est d'assurer la continuité des apprentissages scolaires en étroite relation avec l'établissement scolaire de référence.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<p>L'enseignant spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intervient sur proposition des services de soins et propose une pédagogie adaptée aux besoins de chaque élève. ○ Formalise un projet personnalisé de scolarisation en relation avec l'établissement scolaire de référence pour les situations d'hospitalisation de longue durée. <p>Selon les projets définis, les besoins évalués et les compétences observées</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prises en charge en petits groupes en classe. ○ Prises en charge individuelles en chambre.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>En complément du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, les compétences spécifiques pour exercer en hôpital pédiatrique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à travailler en équipe au sein d'une structure hospitalière en conservant son identité professionnelle. ○ Capacité à établir des relations partenariales avec les écoles « ordinaires », les équipes de soins, les familles ○ A créer un environnement sécurisant pour l'enfant ○ Capacité à adapter les contenus d'enseignement aux besoins éducatifs particuliers des élèves (maîtrise large des attendus du socle commun et des programmes et référentiels des cycles 2,3 et 4) ○ Bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.

ENSEIGNANTS SPECIALISES ITINERANTS

Exerçant au sein du Pôle d'Accompagnement Spécialisé (PAS)

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH1
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Les enseignants spécialisés itinérants du Pôle d'accompagnement Spécialisé (PAS) ont vocation à intervenir sur l'ensemble du département, auprès des équipes d'école qui accueillent des élèves présentant des manifestations comportementales inadaptées qu'ils relèvent ou non d'une situation de handicap (difficultés à expression comportementales, troubles du spectre de l'autisme)
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de la situation de l'élève à partir d'observations et d'entretiens avec les acteurs (fonctionnement cognitif, attitude, rapport au savoir, rapport aux autres élèves et aux adultes, ...) ○ Conseil et accompagnement des équipes (attitudes et postures professionnelles, propositions de pistes et d'outils pédagogiques, investigations complémentaires...) ○ Évaluation des besoins de formation des équipes. ○ Elaboration et mise en œuvre de formation des équipes, des enseignants dans le cadre de formations départementales
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles, notamment s'agissant des difficultés à expression comportementales et des troubles du spectre de l'autisme ○ Être capable de travailler en équipe ○ Disposer de bonnes aptitudes à l'auto formation ○ Être capable de concevoir des projets ○ Être capable de concevoir des outils et supports pédagogiques ○ Être capable de concevoir des contenus de formation ○ Posséder une aptitude assurée à la communication ○ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. ○ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ○ Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, d'analyse et de bonnes capacités rédactionnelles ○ D'une bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap
CANDIDATURE	La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.

	https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/
AFFECTATION	<p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p> <p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Coordonnateur Matériel pédagogique adapté (MPA) (Dispositif d'Accompagnement Pédagogique aux PIAL)

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Le coordonnateur matériel adapté est membre de la circonscription de Cergy ASH 1. A ce titre, il est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH 1. Le poste est basé à la DSDEN 95 avec des déplacements possibles dans tout le département.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	La mission du coordonnateur M.P.A contribue au déploiement de la politique éducative de l'école inclusive définie par l'IA-DASEN. Le coordonnateur est chargé de mettre en œuvre les décisions de la CDAPH relatives au matériel pédagogique adapté.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<p><i>La gestion du budget alloué et du matériel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Après validation budgétaire du Rectorat, le coordonnateur effectue les commandes pour le matériel pédagogique adapté en lien avec l'IEN ASH. ○ Il effectue le bilan des attributions et l'évaluation des besoins du département. ○ Il assure le suivi des tableaux de bord pour le Rectorat en lien avec l'IEN ASH. ○ Il assure un lien avec différents partenaires (fournisseurs, gestionnaires du Rectorat, coordonnateurs MPA, services de soins...). ○ Le suivi des décisions de la MDPH: ○ Le coordonnateur met à jour sa base de données à partir des notifications de la CDAPH ○ Il assure le lien avec les services de soins et/ou l'enseignant référent afin de préciser les besoins matériels ou les conditions d'utilisation. ○ Il assure le suivi du matériel adapté en lien avec les enseignants référents. <p><i>La mise à disposition du matériel pédagogique adapté auprès des élèves :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le coordonnateur informe, conseille et remet le matériel pédagogique adapté dans le cadre d'une convention de prêt. ○ Il procède au suivi du matériel auprès des familles. <p><i>La gestion de la Mat'thèque:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Il accueille des enseignants du premier degré en charge d'élèves avec un PPS, à la Mat'thèque. ○ Il assure la logistique liée au prêt du matériel.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive, système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap. ○ Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel. ○ Capacité à communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...); ○ Maîtrise des outils informatiques (traitements de textes et tableurs, ...); ○ Aptitude à travailler en équipe et capacités relationnelles. ○ Faire preuve de rigueur et d'organisation. ○ Grande disponibilité et mobilité.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

ENSEIGNANTS SPECIALISES en MAISON d'ARRET

Année scolaire 2022/2023

POSTE	<p>Poste implanté au sein de la Maison d'Arrêt du Val d'Oise à Osny – rattaché à la circonscription de Cergy ASH2</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du responsable local de l'enseignement de l'établissement, sous l'autorité hiérarchique du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale et de l'IEN et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes.</p> <p>TEXTES DE REFERENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Circulaire n° 20057- du 9-03-2020</i> - <i>Convention signée le 15 octobre 2019 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et la Garde des sceaux, ministre de la Justice.</i>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet</p>
QUALIFICATIONS REQUISSES	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier ou du second degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.</p>
MISSIONS	<p>Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :</p> <p><u>Des tâches d'enseignement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif éducatif de soutien à la personne ○ Objectif de qualification et de validation des acquis et de formation diplômante ○ Objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ○ Mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis) ○ Utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la perspective de validation des acquis (TUIC, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...), <p><u>Des tâches de coordination et de synthèse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, ou de la protection judiciaire de la jeunesse, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet de peine... ○ Actualisation de la composition des groupes scolarisés ○ Tenue de livrets personnels de compétence

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté ○ Expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « difficiles » ○ Autorité naturelle, maîtrise de soi, discréption, respect du règlement pénitentiaire (consignes de sécurité contraignantes...) ○ Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli ○ Disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe ○ Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détournement...) ○ Capacité à travailler en partenariat (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...) ○ Adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en termes de niveaux d'enseignement et de durée ; ○ Compétences en informatique ; ○ Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
CANDIDATURES	Pas de poste vacant à la rentrée scolaire 2022

Enseignant mis à disposition du pôle enfants de la MDPH

POSTE	L'enseignant exerce ses fonctions dans le cadre des missions de la Maison départementale des personnes Handicapées définies par la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées et par le décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Exercice des fonctions à temps plein au sein de la MDPH Mise à disposition fonctionnelle auprès de la directrice de la MDPH, le Directeur académique des services de l'Education nationale conservant l'autorité hiérarchique administrative. Organisation du travail définie par la directrice de la MDPH dans le cadre de la convention du GIP « MDPH »
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet. Le profil du poste est susceptible d'évolution en fonction des modifications du fonctionnement de la Maison Départementale des personnes Handicapées.
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAPPEI.
MISSIONS	<p>Accueil, information, accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Information et accompagnement des familles pour l'élaboration et le suivi du Plan de Compensation du Handicap ○ Relations avec les partenaires de terrain : écoles, services sociaux, structures ou établissements spécialisés, services de soins, protection judiciaire... <p>Liaisons et articulations avec les enseignants référents de scolarisation Fonctionnement des équipes pluridisciplinaires d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation et animation des équipes pluridisciplinaires centralisées ○ Instruction et présentation des dossiers pour les équipes pluridisciplinaires ○ Expertise pédagogique au sein des équipes pluridisciplinaires <p>Fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre et suivi des décisions individuelles de la CDAPH en lien avec les différents partenaires
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aptitudes à la communication, à l'écoute et au dialogue ○ Bonne connaissance du domaine du handicap et de la législation s'y rapportant. ○ Qualités de rigueur et d'organisation. ○ Disponibilité. ○ Maîtrise des outils informatiques et bureautiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique). ○ Capacité à travailler en équipe. ○ Faire preuve de discréetion, de confidentialité, de loyauté. ○ D'une bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap.

CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <i>uniquement</i> via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

ENSEIGNANTS SPECIALISES en SESSAD

(Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile)

Année scolaire 2022/2023

POSTE	<p>Postes implantés dans les établissements et services de soin du département, rattachés à la circonscription de Cergy ASH2</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Le SESSAD, Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, est un dispositif ambulatoire qui permet d'apporter "à domicile", l'accompagnement nécessaire aux jeunes de 4 à 18 ans.</p> <p>Les postes d'enseignants spécialisés itinérants en SESSAD ont été créés afin de venir en aide aux élèves orientés dans les services de soins concernés. Ces enseignants ont vocation à intervenir sur l'ensemble du département auprès des élèves orientés.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet</p>
QUALIFICATIONS REQUISSES	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.</p>
MISSIONS	<p>Cet enseignant travaillera au sein d'une équipe pluri professionnelle : directrice, médecins spécialisés, psychologues, neuropsychologue, psychomotriciennes, éducateurs spécialisés, assistante sociale, agent administratif, agent d'entretien...</p> <p>L'accompagnement est proposé directement auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques)</p> <p>Les modalités de ces interventions s'inscrivent dans le Parcours Individualisé du jeune. Elles demeurent souples, adaptées à ses besoins et à son PPS, mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe. Cet accompagnement pourra intervenir au sein de l'établissement scolaire (dans un local mis à disposition et/ou au sein de la classe) mais aussi dans les locaux du SESSAD.</p> <p>Il pourra être individuel ou en groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les établissements scolaires - Travail en équipe pluri professionnelle - Collaboration avec les familles et les enseignants référents concernés (ERSH)
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>Les compétences spécifiques attendues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir une bonne connaissance dans le domaine de l'orientation (parcours, dispositifs...). ○ Avoir une bonne connaissance du 2nd degré. ○ Être capable de contribuer à construire avec une équipe pluri professionnelle. ○ Savoir évaluer précisément les compétences des élèves. ○ Être une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages. ○ Bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap.

CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

ENSEIGNANT SPECIALISE en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Il est implanté dans une école maternelle identifiée. Le poste est rattaché à la circonscription de Cergy ASH 2.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Ce dispositif qui relève du secteur médico-social est dédié à la scolarisation d'élèves d'âge maternelle relevant des troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire.</p> <p>Cette unité est adossée à un établissement ou à un service médico-social.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4^e plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre les temps d'enseignement. ○ Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. ○ Assurer la cohérence et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves qui en bénéficient. ○ Partager, avec l'équipe du service médico-social , un langage et des outils de réflexion communs. ○ Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'élève.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>En particulier sur cette unité d'enseignement, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A une très bonne connaissance des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et des outils reconnus par l'ANESM et l HAS ○ Sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux, ○ Développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre de l'autisme (TSA), ○ Assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante. ○ Doit avoir une bonne connaissance du système éducatif, de l'organisation scolaire, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap

CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <i>uniquement</i> via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

ENSEIGNANTS SPECIALISES EN HOPITAL PEDIATRIQUE

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH2
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	L'enjeu de la prise en charge scolaire est d'assurer la continuité des apprentissages scolaires en étroite relation avec l'établissement scolaire de référence.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
MISSIONS	<p>L'enseignant spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intervient sur proposition des services de soins et propose une pédagogie adaptée aux besoins de chaque élève. ○ Formalise un projet personnalisé de scolarisation en relation avec l'établissement scolaire de référence pour les situations d'hospitalisation de longue durée. ○ Contribue à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pédagogique à domicile. (APADHE) <p>Selon les projets définis, les besoins évalués et les compétences observées</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prises en charge en petits groupes en classe. ○ Prises en charge individuelles en chambre.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>En complément du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, les compétences spécifiques pour exercer en hôpital pédiatrique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aptitude à prendre en compte le contexte de la maladie (douleur, fatigue) et les capacités de l'élève ○ Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les services de soin, les familles, les établissements scolaires. ○ Maîtrise du numérique nécessaire. ○ Capacité à adapter les contenus d'enseignement aux besoins éducatifs particuliers des élèves (maîtrise large des attendus du socle commun et des programmes et référentiels des cycles 2,3 et 4) ○ Bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>

AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>
--------------------	--

CANDIDATER VIA COLIBRIS

Nous vous invitons à préparer votre CV et votre lettre de motivation avant de commencer votre candidature. Ces éléments étant indispensables pour finaliser votre candidature

1 – Se connecter à l'application COLIBRIS en utilisant le lien ci-dessous

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/>

2- Connectez-vous en cliquant sur le bouton « Connexion »

Connexion / Incription

Cliquez sur « 1^{er} degré », « recrutement », « RH - DSSEN95 DIPER Recrutement sur poste à profil »

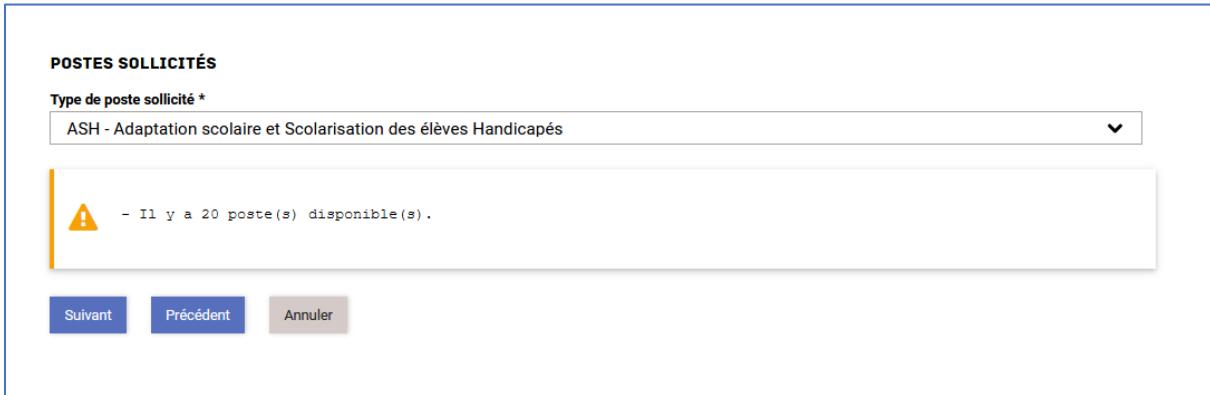
3- La liste des postes sur lesquels vous pouvez candidater apparaît par catégorie. Ces catégories sont reprises sur chaque fiche de poste.

Cliquez sur suivant

4 – Remplissez l'ensemble des informations nécessaires

Dans la catégorie poste sollicité, inscrire la catégorie de poste.

Attention vous ne pouvez sélectionner qu'une seule catégorie par candidature.
Vous pouvez cependant réaliser plusieurs candidatures sur des catégories différentes



POSTES SOLICITÉS

Type de poste sollicité *

ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

A - Il y a 20 poste(s) disponible(s).

Suivant Précédent Annuler

Cliquez sur suivant

5 – Renseignez vos diplômes et habilitations si vous en détenez.

DSDEN95 DIPER - RECRUTEMENT SUR POSTE À PROFIL

Indiquez ici vos certifications.

Je suis inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs deux classes et plus

Je suis titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH

Je suis titulaire du CAFIPEMF

Je suis titulaire de la certification en langues (anglais)

Je suis titulaire de la certification Complémentaire en Français Langue Seconde

Suivant

Précédent

Annuler

Cliquez sur suivant

6 – Choisissez les postes sur lesquels vous souhaitez candidater au sein de cette catégorie de poste.

Vous pouvez candidater sur 5 postes maximum par catégorie en cliquant sur « ajouter un vœu ».

DSDEN95 DIPER - RECRUTEMENT SUR POSTE À PROFIL

POSTE(S) SOLICITÉ(S) PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE

Vous pouvez formuler jusqu'à 5 vœux différents.

Vœux *
Poste sollicité *

UEE OPTION PSY - HOPITAL SERVICE PEDIATRIE DE GONESSE	
CDOEA (REF) - CERGY ASH 2	

Ajouter un vœux

Suivant **Précédent** **Annuler**

Cliquez sur suivant

7- Déposer votre CV et votre lettre de motivation par catégorie.

Attention vous ne pouvez déposer qu'un seul CV et qu'une seule lettre de motivation par catégorie de poste

Cliquez sur suivant

8- Finaliser votre candidature en vérifiant les informations fournies

Cliquez sur valider

9- Vous allez être destinataire d'un mail confirmant votre participation

Attention celui-ci peut arriver dans vos messages indésirables

Conseiller de prévention départemental du Val d'Oise

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté à la DSDEN du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	En lien avec le secrétaire général et le conseiller de prévention académique, définir et impulser les actions à mettre en œuvre en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer un programme de prévention départemental ainsi que les rapports et statistiques annuels relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ○ Organiser et préparer les réunions du Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail Départemental (CHSCTD). ○ Animer le réseau des assistants de prévention de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et de l'enseignement du second degré. ○ Conseiller les IEN, les chefs d'établissement du second degré et les adjoints-gestionnaires en matière d'hygiène et de sécurité. ○ Assister les écoles, établissements et services dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et en assurer le suivi. ○ Assurer et mettre à disposition la veille technique et réglementaire en matière de sécurité et de santé au travail. ○ Communiquer et informer les services et personnels sur les risques professionnels et participer à leur formation. ○ Participer au plan de formation départemental
COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES	<p>Savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance de l'environnement professionnel et des règles relatives au droit du travail, à la santé et la prévention des risques ○ Bonnes connaissances en matière d'analyse des risques <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtrise de la communication écrite et orale et des outils bureautiques ○ Savoir alerter et rendre compte ○ Etablir un diagnostic et élaborer un programme de prévention ○ Animer une réunion ○ Organiser une formation <p>Savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtrise de soi ○ Capacité d'adaptation ○ Capacité de raisonnement analytique ○ Réactivité et anticipation ○ Rigueur et sens relationnel ○ Sens de l'organisation

CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

COORDONNATEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Au niveau départemental, le poste est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, de l'IA-DAASEN et de l'IEN en charge du dossier éducation prioritaire. Au niveau du réseau, sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et le chef d'établissement du collège tête de réseau et l'IA-IPR réfèrent pour les REP+.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>La fonction de coordonnateur consiste à coordonner la politique départementale coordonnée par l'IEN en charge du de l'éducation prioritaire ainsi que la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Le coordonnateur a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.</p> <p>Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées au niveau national, académique et départemental et par les co-pilotes du réseau.</p> <p>Il bénéficie d'un accompagnement départemental.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.</p> <p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1er degré. Il bénéficie du régime de congés des enseignants du 1er degré.</p> <p>Poste à temps plein sur 2 ou 3 réseaux selon le territoire.</p>
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Expérience en éducation prioritaire.</p> <p>La détention du CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.</p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles pour le 1^{er} et le 2nd degré. ○ Accompagner les équipes d'écoles et de collège. ○ Suivre et accompagner l'avancée de la mise en œuvre des axes prioritaires et l'évaluation du projet de réseau. ○ Aider à l'organisation de l'animation pédagogique des réseaux. Pour les REP+ et les cités éducatives, aider à l'organisation et au suivi des journées de formation / concertation spécifiques. ○ Elaborer et diffuser des documents de travail, des outils constituant la mémoire du réseau. ○ Instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. ○ Assurer la circulation de l'information. ○ Assurer et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations, ...) en particulier dans le cadre de la politique de la ville. ○ Suivre les actions d'accompagnement à la scolarité, à la co-éducation avec les parents et le programme de réussite éducative.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er et 2nd degré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à travailler en équipe. ○ Capacité à rendre-compte et synthétiser. ○ Capacité à coopérer avec des partenaires de statuts et de missions variés. ○ Savoir adopter le positionnement institutionnel.

CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS <i>uniquement</i> avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

COORDONNATEUR POLE LINGUISTIQUE RENFORCE

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de l'école Les côteaux d'Argenteuil
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Afin de favoriser le développement des pôles linguistiques renforcés, un poste à profil est implanté au sein de cette école élémentaire de la commune d'ARGENTEUIL
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet, La mission s'exerce en temps partagé : mi-temps en classe dans leur classe et mi-temps en tant que personne-ressource dans l'école (enseignement, formation, coordination)
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste à profil d'enseignant ayant des compétences linguistiques reconnues
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aider à la prise en charge de l'enseignement de la langue vivante dans l'ensemble des classes de l'école dans laquelle l'enseignant est affecté (co-enseignement). ○ Accompagner les collègues dans le développement de leurs compétences linguistiques. ○ S'inscrire comme personne ressource au sein de l'équipe d'école. ○ Coordonner le parcours linguistique entre l'école et le collège
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences linguistiques en anglais (niveau B2 minimum) ○ Capacité à travailler en équipe et en inter dégré. ○ Connaissance des textes officiels. ○ Connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement des langues et en langues (certification DNL obtenue ou engagement à s'y inscrire). ○ Capacité à proposer un projet d'ouverture internationale sur l'école.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS uniquement avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Expérimentation Bilinguisme</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseiller Pédagogique 100% réussite

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Au niveau départemental, le poste est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, de l'A-DASEN en charge du 1er degré et de l'IEN mission 100%. Poste implanté à la DSDEN du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Sous l'autorité de l'IA-DASEN, de l'A-DASEN en charge du premier degré et en collaboration avec l'IEN missionné 100%, le conseiller pédagogique 100% contribue à l'évaluation de la mesure à l'échelle départementale, à l'évaluation et à la régulation de son plan d'action.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet.
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF. Il est nécessaire de posséder une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le conseiller pédagogique participe au comité restreint, dirigé par l'A-DASEN en charge du 1er degré et l'IEN mission 100%, composé d'une équipe réduite (plusieurs conseillers pédagogiques, un ou deux IEN et un ou deux directeurs d'école) pour la dimension opérationnelle du suivi de la mesure. ○ Il s'approprie les ressources existantes à mobiliser (VADEMECUM 100% réussite classes dédoublées, guides de référence, guides des scores des évaluations nationales) ; ○ Il aide à la conception des outils de médiation. ○ Il participe au repérage des organisations efficaces en vue d'une mutualisation. ○ Il participe aux groupes constitués autour des IEN missionnés sur les fondamentaux (maîtrise de la langue et mathématiques), et sur l'école maternelle. ○ Avec l'A-DASEN en charge du 1er degré et l'IEN missionné 100%, il participe à l'identification des écoles qui obtiennent des résultats significatifs ; il encourage le repérage et l'analyse des pratiques efficaces. Il irrigue la formation en relayant les expériences de terrain ayant un impact positif sur les performances des élèves. ○ Il participe au développement d'une expertise collective autour de la réponse à apporter face aux besoins des élèves fragiles au CP et au CE1. Il s'appuie sur les apports de la recherche concernant les facteurs qui facilitent l'apprentissage (l'attention, l'engagement actif, le retour d'information et l'automatisation). ○ En accord avec l'A-DASEN et l'IEN missionné 100%, il participe à l'organisation des formations de formateurs : conseillers pédagogiques départementaux, professeurs des écoles maîtres formateurs, coordonnateurs réseaux, formateurs REP+ afin qu'ils soient tous également formés et attentifs aux spécificités des classes dédoublées ainsi qu'aux orientations nationales. ○ Il participe aux visites de classes et contribue à la synthèse de celles-ci. ○ Il apporte sa contribution à l'IEN missionné pour réunir les éléments permettant une analyse des résultats aux évaluations nationales des élèves en classes dédoublées, en les référant aux résultats hors éducation prioritaire. Il utilise des outils synoptiques (graphiques et tableaux) mettant

	<p>en évidence les résultats globalisés pour le département et l'évolution des écarts sur plusieurs années sur des compétences comparables.</p> <p>Il aide à la synthèse des éléments relatifs à l'accompagnement des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier des difficultés d'apprentissages, ○ Partager des diagnostics, ○ Se fixer des objectifs mesurables, ○ Prendre des initiatives ○ Développer des stratégies d'enseignement pour améliorer les résultats des élèves, évaluer l'impact de ses actions.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>Compétences générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à travailler en partenariat. • Capacité à rendre-compte, synthétiser et mettre en lien les dossiers. • Savoir adopter le positionnement institutionnel en représentation de l'IA-DASEN en interne et avec les partenaires. <p>Compétences techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les outils bureautiques : Word, Excel, Power Point, Prézi, Padlet. • Maîtriser la production d'outils : macros, statistiques, tableaux de bord. • Maîtriser les techniques de synthèse écrite.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseiller pédagogique A-DASEN

Pôle pédagogie

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté à la DSDEN du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre du pôle pédagogique de la Direction Académique, le conseiller pédagogique A-DASEN est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité du A-DASEN dont il est le collaborateur.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative initiée par l'IA-DASEN à partir des programmes et des priorités nationales, académiques et départementales. Ainsi, il contribue par son action à mettre en œuvre les actions initiées par l'IA-DASEN à l'échelle départementale.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Le conseiller pédagogique A-DASEN sera placé sous l'autorité fonctionnelle du A-DASEN.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique A-DASEN dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause méridienne, le soir, ou le mercredi. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.</p>
QUALIFICATIONS REQUISSES	Le conseiller pédagogique A-DASEN devra être titulaire du CAFIPEMF.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser, suivre et gérer les modalités de mise en stage des professeurs des écoles stagiaires à l'échelle départementale. ○ Concevoir et conduire des actions de formation continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, formation M@gistère en présentiel ou à distance...) en direction des formateurs et des contractuels du département, répondant au cahier des charges départemental et académique. ○ Soutenir et accompagner, en lien avec les IEN missionnés et les CPD dédiés, les référents mathématiques et/ou français de circonscription. ○ Organiser, préparer et animer des groupes de travail départementaux sur des sujets pédagogiques (suivi des néo-titulaires, formation à la conduite du changement, amélioration des conditions de travail, etc.) dans des comités intercatégoriels. ○ Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe du pôle pédagogie et créer des synergies. ○ Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe en faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et en incluant le recours aux ressources numériques. ○ Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenue au plan départemental. ○ Assurer le suivi des dossiers confiés par l'A-DASEN, incluant parfois des démarches administratives complexes en lien avec les services de la DSDEN. ○ Représenter l'A-DASEN à sa demande. ○ Participer à différentes actions partenariales.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser, suivre et gérer les modalités de mise en stage des professeurs des écoles stagiaires à l'échelle départementale. ○ Concevoir et conduire des actions de formation continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, formation M@gistère en présentiel ou à distance...) en direction des formateurs et des contractuels du département, répondant au cahier des charges départemental et académique. ○ Soutenir et accompagner, en lien avec les IEN missionnés et les CPD dédiés, les référents mathématiques et/ou français de circonscription. ○ Organiser, préparer et animer des groupes de travail départementaux sur des sujets pédagogiques (suivi des néo-titulaires, formation à la conduite du changement, amélioration des conditions de travail, etc.) dans des comités intercatégoriels. ○ Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe du pôle pédagogie et créer des synergies. ○ Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe en faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et en incluant le recours aux ressources numériques. ○ Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenue au plan départemental. ○ Assurer le suivi des dossiers confiés par l'A-DASEN, incluant parfois des démarches administratives complexes en lien avec les services de la DSDEN. ○ Représenter l'A-DASEN à sa demande. ○ Participer à différentes actions partenariales.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 28 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseiller pédagogique départemental
Formation Continue et m@gistère

POSTE	Poste implanté à la DSDEN du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre du pôle pédagogique de la Direction Académique, le conseiller pédagogique Formation Continue et m@gistère est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN FC dont il est le collaborateur.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative initiée par la DASEN à partir des programmes et des priorités nationales, académiques et départementales. Ainsi, il contribue par son action à mettre en œuvre les actions à l'échelle départementale dédiées à la formation continue.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet.
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF nouvelles technologies pour le volet m@gistère
MISSIONS	<p>Missions Formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Liaison avec l'IEN FC et la coordonnatrice DIPER-FC pour tout ce qui concerne la formation et la gestion dans GAIA. ○ Accompagner les circonscriptions et les référents GAIA pour les opérations de saisie et de suivi du PDF. ○ Coordination et organisation de la mise en œuvre des formations départementales (Cafipemf, TPS, directeurs, stages départementaux, formation directeurs/enseignants pendant le stage massé des PES, formation des PES PA cas 3...) en lien avec la coordonnatrice FC-DIPER : faire les listes de stagiaires, gérer les listes d'émargement, réserver les salles, ... ○ Coordination de l'organisation des formations départementales de formateurs : formation des MF, formations de formateurs liées aux groupes départementaux. ○ Gestion du calendrier des formations : annulation et ajout de formation, anticipation et régulation des moyens disponibles en lien l'IEN FC et la DIPER-FC ○ Gestion des réservations de salles pour les formations départementales. ○ Mise à jour régulière des espaces collaboratifs m@gistère : formateurs Val d'Oise, Cafipemf admissibilité, Cafipemf admission, Brigade Départementale de remplacement, PES PA cas 3, contractuels... ○ Participations aux différentes réunions en lien avec la FC en fonction des besoins ○ Penser à l'amélioration des outils existants et à la création de nouveaux outils ○ Aider l'IEN FC à répondre aux enquêtes statistiques ministérielles et/ou académiques pour la formation continue ○ Lien FC / DAFOR / E-formation ○ Gestion de l'évaluation numérique de la formation continue en lien avec le CP m@gistère et la DIPER-FC ○ Gérer la boîte mail fc95 ○ Représenter l'IEN FC à sa demande <p>Mission E-formation - m@gistère</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les concepteurs et/ou des tuteurs de formation hybrides (MF, CPC, CPD) - Participation aux réunions m@gistère académiques et nationales - Veille sur les parcours publiés dans l'offre - Veille technique sur les évolutions de m@gistère - Réponse aux besoins de créations de sessions - Prise de contact avec les circonscriptions et les autres opérateurs de la formation pour recenser les besoins de formation et de sessions m@gistère (18h + stages) - Formation des MF/CPC à la e-formation (contextualiser un parcours m@gistère, le mettre en œuvre) - Parcours 18h BD (création, lancement) (janvier) - Point statistique sur les données m@gistère - Présence au conseil de formation continue - Suivi de l'offre départementale publiée (bugs, évolutions plateforme) - Suivi et aide à l'enrichissement des espaces collaboratifs formateurs / groupes départementaux - Lien FC / DAFOR / E-formation DANE - Gestion de l'évaluation numérique de la formation continue en lien avec le CP FC et la DIPER-FC
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> o Posséder des connaissances approfondies sur les outils utilisés pour la mise en œuvre et le suivi de la FC (tableurs partagés, Gaia, m@gistère ...) o Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles. o Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...). o Savoir développer une ingénierie de formation. o Savoir développer des méthodologies de projet. o Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites des missions dévolues à la fonction o Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général o Posséder une aptitude assurée à la communication administrative écrite et orale. o Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. o Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'Education nationale). o Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation. o Faire preuve de discréetion, de confidentialité, de loyauté.
CANDIDATURES	Pas de poste vacant à la rentrée scolaire 2022

Conseiller pédagogique départemental Maitrise de la langue

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Le conseiller Pédagogique Départemental est chargé de développer les orientations éducatives ministérielles et académiques. Il participe à la mise en œuvre du projet académique (Plan Français) en lien étroit avec les IEN mission maitrise de la langue et les IEN en charge d'une circonscription.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF. Il est nécessaire de posséder une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique.</p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Piloter et impulser au niveau du département, des groupes de réflexion et d'échanges autour de la maîtrise de la langue ○ Développer et impulser l'usage des ressources en ligne ○ Concevoir, organiser et accompagner des actions de formation dans le domaine de la maîtrise de la langue en lien avec les structures en charge de la politique de la lecture ○ Accompagner la conception la mise en route de bibliothèques d'école, de classe, etc. ○ Concevoir et proposer des outils et ressources pédagogiques ○ Concevoir et participer à la formation départementale des enseignants. ○ Concevoir des parcours de modules de formation à distance ou hybride ○ Actualiser et diffuser les ressources, les formations MDL ○ Actualiser et diffuser les informations site DSDEN ○ Concevoir et diffuser périodiquement la newsletter MDL ○ Contribuer à la mise en œuvre des politiques ministérielles ○ Suivre, accompagner et former les CPC référents français : élaborer les bilans intermédiaires ○ Accompagner le plan français ○ Collaborer avec les autres groupes départementaux dans une perspective de développement de la littératie ○ Contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'analyse des évaluations nationales, départementales ○ Proposer des formations de formateurs autour de la MDL ○ Se tenir informer des dernières recherches et rester en veille didactique
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise didactiques et pédagogiques dans le domaine de la maîtrise de la langue ○ Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles. ○ Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...). ○ Savoir développer une ingénierie de formation. ○ Être capable de travailler en équipe ○ Posséder une aptitude assurée à la communication ○ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. ○ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ○ Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, d'analyse. ○ Capacités pour représenter l'institution. ○ Posséder une idée précise des exigences éthiques, ○ Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS uniquement avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libèrera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseiller pédagogique départemental maternelle

POSTE	<p>Poste implanté à la DSDEN du Val d'Oise.</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Le conseiller pédagogique Maternelle sera placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN CT maternelle.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative initiée par l'IA DASEN à partir des programmes et des priorités nationales, académiques et départementales. Ainsi, il contribue par son action à mettre en œuvre les actions initiées par l'IA DASEN à l'échelle départementale dédiées à la maternelle.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet. La charge de travail du conseiller pédagogique A-DASEN dépasse le simple cadre des heures scolaires.</p>
QUALIFICATIONS REQUISSES	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF.</p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Travailler en équipe avec les Pôles Maternelle de l'académie ○ Accompagner et soutenir les équipes de circonscription dans la mise en œuvre de leur plan de formation ○ Assurer le suivi des dispositifs TPS ○ Organiser, préparer et animer les « sous-groupes » maternelle contribuant à la formation des formateurs du département en lien avec l'INSPE ○ Etre personne ressource Maternelle au sein du Pôle pédagogique départemental ○ Accompagner et soutenir les RMC et RFC dans le cadre des plans français et maths dans le suivi des constellations en C1 ○ Accompagner le suivi des GS dédoublées dans la cadre du plan 100% de réussite piloté par l'IEN EP. ○ Concevoir et organiser les formations relevant du champ d'expertise de CPC maternelle : CAFIPEMF, PES en parcours adapté cas 3, ○ Assurer une veille pédagogique pour valoriser et mutualiser les pratiques remarquables et promouvoir des pratiques innovantes ○ Poursuivre la production de ressources à destination des enseignants du département ○ Poursuivre la production de parcours et d'espace de formation m@gistère. ○ Gérer la boîte mail « groupe maternelle 95 » ○ Impulser le partenariat avec les autres groupes départementaux dans le cadre de la production de ressources (Sciences, EPS, LVE) ○ Accompagner la mise en œuvre des marqueurs académiques : Un violon dans mon école et TNE ○ Représenter l'IEN maternelle à sa demande

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Posséder des connaissances approfondies sur les spécificités de l'enseignement à l'école maternelle ○ Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles. ○ Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...). ○ Savoir développer une ingénierie de formation. ○ Savoir développer des méthodologies de projet. ○ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites des missions dévolues à la fonction ○ Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général ○ Posséder une aptitude assurée à la communication administrative écrite et orale. ○ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. ○ Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'Education nationale). ○ Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation. ○ Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS uniquement avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseiller pédagogique départemental mission mathématiques

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté à la DSDEN du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Le conseiller Pédagogique Départemental est chargé de développer les orientations éducatives ministérielles et académiques. Il participe à la mise en œuvre du projet académique (Plan Maths) en lien étroit avec les IEN mission maths et les IEN en charge d'une circonscription.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF. Il est nécessaire de posséder une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique.
MISSIONS	<p><i>Contribuer au pilotage académique et départemental</i> Le conseiller pédagogique contribue au niveau départemental à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner et relayer la dynamique des politiques départementales ; ○ Développer sous la coordination de l'adjointe au directeur académique chargée du 1^{er} degré le plan mathématiques ; ○ Renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des référents mathématiques ; ○ Assurer le suivi des évaluations nationales et départementales, opérer les synthèses et concevoir les remédiations ; ○ Repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques et encourager les actions innovantes ; ○ Assurer une veille et contribuer à la réalisation de ressources départementales ; ○ Définir, impulser et accompagner l'élaboration des projets de circonscriptions pour les plans mathématiques. <p><i>Contribuer à l'amélioration pédagogique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des outils à l'intention des enseignants et des conseillers pédagogiques de circonscription: conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences, identifications et diffusion de ressources (veille pédagogique). ○ Contribuer à la formation ○ Développer la formation en constellation dans une dynamique de travail de terrain avec les enseignants et les RMC ; ○ Concevoir et diffuser des ressources didactiques et pédagogiques ; ○ Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles...) répondant au cahier des charges académique. ○ Participer aux groupes de travail départementaux. ○ Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours au numérique. (M@gistère, ressources académiques et départementales)

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ○ Expertise théorique en didactique des mathématiques et en pédagogie. ○ Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSSEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

**Conseiller pédagogique
Politique de la ville**

Année scolaire 2022/2023

DISPOSITIF	<p>Poste implanté dans les locaux de la Direction Académique du Val d'Oise.</p>
POSTE	<p>Au niveau départemental, le poste est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, de l'IA-DAASEN et de l'IEN en charge du dossier politique de la ville.</p> <p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1^{er} degré. Il bénéficie du régime de congés des enseignants du 1^{er} degré.</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>La fonction de conseiller pédagogique mission politique de la ville consiste à participer à la politique éducative locale par le suivi des différents dispositifs partenariaux coordonnés par l'IEN en charge du de la politique de la ville.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet.</p>
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>CAFIPEMF - Expérience en éducation prioritaire. Connaissance du système éducatif 1^{er} et 2nd degré.</p>
MISSIONS	<p>Politique de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser un suivi des politiques éducatives locales dans le cadre des contrats de ville en participant aux comités techniques. ○ Assister aux conseils consultatifs de réussite éducative (CCRE) en appui aux coordonnateurs des réseaux. ○ Etablir et entretenir des liens avec différents partenaires (collectivités territoriales, les autres services de l'Etat concernés et les associations) dans le cadre des politiques partenariales. ○ Instruire les dossiers des appels à projets politique de la ville. ○ CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : participation aux groupes de travail inter services CLAS (préfecture, CAF, éducation nationale). Actions auprès des porteurs de projets. ○ Instruire les dossiers et participer aux commissions départementales de répartition des moyens du dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV). ○ Instruire les dossiers des cordées de la réussite. ○ Représenter l'IA-DASEN en cas de besoin au comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité et aux sous-groupes de travail ainsi qu'au comité plénier du schéma départemental de services aux familles. ○ Assurer le suivi du programme « école ouverte » et vous pouvez représenter l'IEN aux réunions académiques du Casnav dans le cadre du dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cordonner avec les conseillers pédagogiques des circonscriptions et organiser la répartition des séjours en partenariat avec la fondation TOTAL « La clé des champs ». ○ Mettre à jour les données des différents dossiers : AE, cités éducatives, projets PDLV, PRE, tableaux de bord EP et PDLV. <p>Accompagnement éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le suivi du dispositif (recensement des projets 1er degré et 2nd degré, identification des besoins, traitement des informations, réalisation des bilans, élaboration des tableaux de suivis par circonscription). ○ Répondre aux différentes enquêtes. ○ Effectuer l'analyse de l'aspect qualitatif des actions mises en œuvre en liaison avec les coordonnateurs de réseau.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>Compétences générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaitre le fonctionnement de la politique de la ville et des cités éducatives. ○ Capacité à travailler en partenariat. ○ Capacité à rendre-compte, synthétiser et mettre en lien les dossiers. ○ Capacité à s'approprier des procédures : mise en lien des demandes et des documents, identifier les attendus et le destinataire. ○ Capacité à anticiper les échéances : calendrier de travail. ○ Capacité à coopérer avec des partenaires de statuts et de missions variés. ○ Savoir adopter le positionnement institutionnel en représentation de l'IA-DASEN en interne et avec les partenaires. <p>Compétences techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtriser les outils bureautiques : Word, Excel, Power Point, Prézi, Padlet. ○ Maîtriser la production d'outils : macros, statistiques, tableaux de bord. ○ Maîtriser les techniques de synthèse écrite. ○ Avoir des compétences de communication administrative et faire preuve de discréetion, de confidentialité et de loyauté.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseiller pédagogique départemental
Chargé(e) de mission sciences technologie et EDD
 Année scolaire 2022/2023

POSTE	Le conseiller pédagogique A-DASEN est placé sous l'autorité de la Directrice Académique et de l'IEN en charge de la mission EDD. Poste implanté dans les locaux de la DSDEN du Val d'Oise ou en circonscription.
DISPOSITIF	Son action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative initiée par l'IA-DASEN, à partir des programmes et des priorités nationales, académiques et départementales.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Le conseiller Pédagogique Départemental est chargé de développer les orientations éducatives ministérielles et académiques. Il participe à la mise en œuvre du projet académique (Plan Français) en lien étroit avec les IEN mission maîtrise de la langue et les IEN en charge d'une circonscription. Il contribue par son action à mettre en œuvre les actions initiées par la mission EDD à l'échelle départementale.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet, sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF. Il est nécessaire de posséder une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique.
MISSIONS	<p><u>Suivi de pilotage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner la politique départementale de développement des sciences en liaison avec les politiques nationale et académique ; ○ Assister l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge du dossier sciences et EDD ; ○ Développer des projets fédérateurs sur le département ; ○ Construire, développer et entretenir les liens avec les partenaires ; ○ Communiquer et valoriser les actions ; ○ Répondre aux enquêtes académiques, ministérielles et accompagner les écoles dans cette démarche. <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations départementales en sciences et technique et en EDD ○ Contribuer à la formation continue dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription, ○ Répondre aux sollicitations de formations REP+ dans le cadre des temps de pondération, ○ Concevoir en lien avec l'Inspe la formation de formateurs et formatrices, et la formation initiale. <p><u>Accompagnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Répondre aux sollicitations des territoires (circonscription, Réseau) pour mettre en œuvre les politiques éducatives concernant les sciences et l'EDD.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Impulser des actions qui permettront le développement de l'enseignement des sciences à l'école primaire et le déploiement des démarches d'éducation au développement durable. ○ Participer au déploiement des éco-citoyens dans le premier degré et dans le second degré. ○ Participer aux travaux du groupe académique EDD, impulser et coordonner les actions décidées. <p><u>Production de ressources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer, publier tout document pédagogique permettant la mise en œuvre et l'évaluation de l'enseignement des sciences et la mise en œuvre de la démarche d'éducation au développement durable. ○ Rédiger et diffuser la Newsletter « accro des sciences »
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance du développement d'un jeune enfant ; ○ Connaissance du système éducatif ; ○ Connaissance des instructions officielles ; ○ Connaissance des objectifs de l'EDD ; ○ Faire preuve de compétences de formateur.trice ; ○ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise du programme en sciences ; ○ Connaitre les enjeux des parcours éducatifs et les modalités de mises en œuvre ; ○ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique) ; ○ Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ; ○ Être capable de développer des partenariats, travailler en partenariat ; ○ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ; ○ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ; ○ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes ; ○ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires ; ○ Faire preuve de dynamisme et d'initiative ;
CANDIDATURES	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS uniquement avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseillers Pédagogiques du CASNAV - UPE2A 1^{er} degré

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté à la DSDEN
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Le Conseiller Pédagogique Animateur CASNAV est un enseignant du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF et de la CCFLS à qui est confiée une mission à temps plein. Il est appelé à intervenir sur l'ensemble du département et de l'académie de Versailles et à collaborer avec les autres CPC CASNAV dans le cadre de leurs missions départementales et académiques.</p> <p>Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable départemental désigné par le DASEN, l'assiste et lui rend compte de son action.</p> <p>Il a un rôle d'expertise permettant aux responsables et aux corps d'encadrement de conduire la politique de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).</p> <p>Les missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 12 octobre 2012 relative à l'organisation des CASNAV.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Titulaire d'un CAFIPEMF et de la CCFLS
MISSIONS	<p><i>Formation et Ingénierie pédagogique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduire des actions de formation et d'information, dont certaines en inter-degrés au sein du plan académique de formation en lien avec les plans de formation départementaux ○ Accompagner les enseignants prenant en charge un suivi des élèves allophones en UPE2A ou isolés ○ Accompagner les équipes éducatives pour l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants en favorisant la constitution d'un maillage de personnes ressources dans les établissements notamment lorsqu'ils sont éloignés des dispositifs pour favoriser leur prise en charge. ○ Etre force de proposition pour impulser les actions nécessaires en répondant aux besoins locaux. ○ Accompagner les enseignants des UP2A. ○ Identifier les bonnes pratiques et favoriser leurs mutualisations. <p><i>Missions d'organisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Apporter une analyse et une expertise sur l'implantation des dispositifs ○ Renseigner les différentes enquêtes et recensements concernant les EANA, rédiger le bilan départemental. ○ Rédiger le bilan départemental. ○ Collecter les données qualitatives et quantitatives dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.

	<p>Missions de partenariat et de médiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la liaison avec les partenaires institutionnels et associatifs. ○ S'associer aux diverses actions liées à la problématique de l'immigration et de l'intégration. ○ Par des rencontres régulières, faire le lien avec les pilotes du dossier afin de réviser les actions selon les priorités départementales et rédiger des rapports d'activité annuels. <p>Expertise et conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Représenter le responsable départemental du CASNAV dans des réunions ou évènements en lien avec la mission. ○ Participer aux instances et formations liées au CASNAV.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>Le CPC UPE2A doit avoir une bonne connaissance du public UPE2A implanté sur le département ainsi que des dispositifs, de leur localisation et particularités.</p> <p>Il doit connaître et favoriser le dispositif « Ouvrir l'école aux familles ».</p> <p>Il doit maîtriser les méthodes et outils pédagogiques adaptés au public EANA et être capable de fournir des ressources aux enseignants leur permettant d'adapter leur enseignement à des élèves parfois éloignés des codes de l'école et de la culture scolaire pour gérer l'hétérogénéité.</p>
CANDIDATURES	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de la circonscription Cergy ASH 1
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles. Poste départemental.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH et du CAFIPEMF.
MISSIONS	<p><u>De manière générale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer activement à la mise en œuvre de l'école inclusive ○ Intervenir à tous les niveaux de la scolarisation et dans tous les contextes au sein des établissements scolaires et établissements spécialisés dans le cadre de l'accompagnement des enseignants qui exercent auprès d'élèves relevant de la grande difficulté scolaire ou d'une situation de handicap. ○ Collaborer avec l'ensemble des équipes de circonscription et les équipes des EPLE dans le cadre de l'adaptation scolaire, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. ○ Assurer au niveau départemental l'accompagnement des enseignants – en particulier les enseignants débutants - qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire. ○ Participer à la coordination de réseaux départementaux tels que : pôles ressources ASH, enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS, ○ Assurer la mise en œuvre du suivi des stagiaires CAPPEI dans le département conformément au cahier des charges. ○ Intervenir en qualité de formateur dans les différentes actions de formation inscrites au plan départemental de formation. ○ Développer le conseil pédagogique, encourager et soutenir l'innovation et l'expérimentation pédagogiques au service de l'école inclusive ○ Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des dispositifs ULIS. ○ Concevoir et mettre en œuvre les formations ASH dans le cadre du plan départemental de formation. ○ Participer à la formation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESDH). ○ Assurer le suivi et la coordination des dossiers départementaux définis par l'IEN ASH. ○ Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes. ○ Représenter l'IEN dans certaines réunions
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant, (loi du 11 février 2005 et ses répercussions). ○ Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap. ○ Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. ○ Maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte...). ○ Savoir développer une ingénierie de formation. ○ Savoir développer des méthodologies de projet. ○ Savoir développer des méthodologies d'accompagnement d'enseignants et d'équipes pédagogiques. ○ Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que des orientations ministérielles. ○ Être capable d'analyser des situations complexes. ○ Être capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe. ○ Connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles. ○ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication et d'adaptabilité. ○ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ○ Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'Education nationale) ○ Avoir de préférence une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs ASH.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH 2
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles. Poste départemental.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH et du CAFIPEMF.
MISSIONS	<p><u>De manière générale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer activement à la mise en œuvre de l'école inclusive. ○ Intervenir à tous les niveaux de la scolarisation et dans tous les contextes au sein des établissements scolaires et établissements spécialisés dans le cadre de l'accompagnement des enseignants qui exercent auprès d'élèves relevant de la grande difficulté scolaire ou d'une situation de handicap. ○ Collaborer avec l'ensemble des équipes de circonscription et les équipes des EPLE dans le cadre de l'adaptation scolaire, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. ○ Assurer au niveau départemental l'accompagnement des enseignants – en particulier les enseignants débutants - qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans les secteurs médico-social et sanitaire. ○ Participer à la coordination de réseaux départementaux tels que : pôles ressources ASH, directeurs de SEGPA, coordonnateurs pédagogiques ESMS. ○ Assurer la mise en œuvre du suivi des stagiaires CAPPEI dans le département conformément au cahier des charges. ○ Intervenir en qualité de formateur dans les différentes actions de formation inscrites au plan départemental de formation. ○ Développer le conseil pédagogique, encourager et soutenir l'innovation et l'expérimentation pédagogiques au service de l'école inclusive ○ Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des unités d'enseignement et SEGPA. ○ Concevoir et mettre en œuvre les formations ASH dans le cadre du plan départemental de formation. ○ Assurer le suivi et la coordination des dossiers départementaux définis par l'IEN ASH ○ Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes. ○ Représenter l'IEN dans certaines réunions
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant, (loi du 11 février 2005 et ses répercussions). ○ Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap. ○ Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées. ○ Capacité à articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. ○ Maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte...).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Savoir développer une ingénierie de formation. ○ Savoir développer des méthodologies de projet. ○ Savoir développer des méthodologies d'accompagnement d'enseignants et d'équipes pédagogiques. ○ Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que des orientations ministérielles. ○ Être capable d'analyser des situations complexes. ○ Être capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe. ○ Connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles. ○ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication et d'adaptabilité. ○ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ○ Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'Education nationale) ○ Avoir de préférence une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs ASH.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libérera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions

Année scolaire 2022/2023

POSTE	<p>La fonction de conseiller pédagogique est exercée dans une circonscription (CPC) auprès d'un IEN.</p> <p>Son poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'EN concernée.</p>
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Membre de l'équipe de circonscription, il est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'IEN chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct.</p> <p>Références : missions des conseillers pédagogiques du premier degré - circulaire n° 2015 - 114 du 21-7-2015</p> <p>Décret N° 2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré et portant modification du décret N° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Poste à temps complet</p>
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Titulaire d'un CAFIPEMF</p>
MISSIONS	<p>Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré Le conseiller accompagne les enseignants (PE stagiaires et titulaires) dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets, par le biais de visites, de participations à des concertations pédagogiques avec les enseignants (conseils de cycle/de maitres/école), par le suivi et l'assistance en particulier pour les enseignants débutants. Il aide et conseille les enseignants dans l'analyse de leurs pratiques professionnelles. Il aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées. Il favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques. Il contribue à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenu au plan local, départemental, national lors de journées de formations (de circonscription ou/et journées "Rep", réunions de directeurs, de groupes départementaux, lors de COPIL et de CEC)</p> <p>Contribution à la formation initiale et continue des enseignants Le conseiller conçoit et conduit des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, formation M@gistère en présentiel ou en distanciel, constellations en français et mathématiques) répondant au cahier des charges départemental et académique. Il seconde l'IEN dans les actions inter-degrés avec les collèges de la circonscription (conseil école/collège).</p> <p>Dans le cadre de l'éducation prioritaire, Il anticipe le plan de formation de manière à prévoir les remplacements par les BD pour les 9 journées de formation par enseignant en REP+, Il participe à l'élaboration d'un plan de formation cohérent et à son animation. Il participe aux réflexions didactiques et pédagogiques dans des groupes départementaux ainsi qu'avec l'INSPE. Il contribue à la production de ressources</p>

	<p>pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.</p> <p>Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.</p> <p>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative</p> <p>Le conseiller seconde l'IEN à l'élaboration et à la conduite du plan de formation de circonscription.</p> <p>Il représente l'Inspecteur de l'Education Nationale à sa demande lors de réunions partenariales.</p> <p>Il assure le suivi des dossiers confiés par l'Inspecteur de l'Education nationale et peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dossiers projets d'école, de réseau (accompagnement des directeurs d'école): aide à l'écriture, au bilans/aux analyses des actions et aux projections ○ Dossiers climat scolaire (harcèlement, conduite de projets liés) : a des actions de prévention et de mises en œuvre d'actions ○ Dossiers d'éducation artistique et culturelle (aide construction de projets, adage, conventions et agréments, suivi de projet, valorisation) ○ Dossiers des évaluations départementales et nationales français/mathématiques (GS, CP, CE1, CE2, CM2 et sixièmes) : aide à la lecture des lignes de forces et de faiblesses des compétences d'élèves, aux analyses et aux projections de médiations et de remédiation ○ Dossiers de pré-orientation et de parcours scolaire : aide les équipes à la constitution des dossiers ○ Projets de circonscription (EDD, robot, plurilinguisme...)
CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance du système éducatif ; ○ Faire preuve de compétences de formateur.trice ; ○ Connaitre les enjeux des parcours éducatifs et les modalités de mises en œuvre ; ○ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique) ; ○ Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ; ○ Être capable de développer des partenariats, travailler en partenariat ; ○ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ; ○ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ; ○ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes ; ○ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication ; ○ Faire preuve de dynamisme et d'initiative ;
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions Numérique

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein d'une ou deux circonscriptions
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>L'équipe des Conseillers Pédagogiques Numérique du 95 est composée d'enseignants du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF TRE à qui est confiée une mission à temps plein ou exceptionnellement à temps partiel. Ils sont appelés à intervenir sur deux circonscriptions et ils peuvent également et ponctuellement intervenir ou collaborer sur les autres circonscriptions, dans le cadre de leurs missions départementales.</p> <p>Ils sont chargés de mettre en œuvre le projet départemental impulsé par l'IEN chargé de la mission numérique et sa déclinaison au niveau de chaque circonscription.</p> <p>Au sein de la circonscription, le Conseiller au Numérique accompagne les équipes pédagogiques et les collectivités en fonction des besoins et des projets des écoles.</p> <p>Dans le cadre du travail de la circonscription, en référence aux objectifs académiques et départementaux, il assiste l'IEN-CCPD et régulièrement, il lui rend compte de son action.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Titulaire d'un CAFIPEMF option Enseignement numérique (ou autre si compétences acquises)
MISSIONS	<p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à la mise en œuvre du plan de formation de la circonscription ○ Accompagnement et formation des enseignants aux usages du numérique au sein de la circonscription (y compris auprès des néo titulaires). ○ Participation à des actions de formations départementales coordonnées par les conseillers numériques départementaux ○ Collaboration avec les conseillers pédagogiques de la circonscription dans le développement des usages du numérique éducatif ○ Mise au service de l'équipe de circonscription de son expertise pour développer les compétences numériques de tous ○ Sensibiliser à la dimension légale et déontologique de l'utilisation des outils numériques (équipe de circonscription et équipes d'écoles). <p>Ingénierie pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration de modules ou de parcours de formation au numérique. ○ Collaboration avec les autres conseillers de circonscription à la mise en place de modules ou de parcours de formation mettant en œuvre le numérique ○ Veille technologique, institutionnelle et pédagogique. <p>Impulsion</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposition ou accompagnement de projets numériques locaux (au niveau de l'école, de la commune, en lien avec le collège...) ○ Promotion et accompagnement de projets numériques nationaux, académiques, départementaux en lien avec les conseillers départementaux. <p>Accompagnement des directeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement des directeurs d'école dans l'usage des applications directeur (Onde, Affelnet, LSU...)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aide à la mise en place du volet numérique dans le projet d'école en lien avec l'équipe d'école et en collaboration avec l'équipe de circonscription <p>Suivi des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement et conseil auprès des communes pour l'équipement numérique des écoles (en lien si nécessaire avec les conseillers départementaux) : matériels collectifs ou individuels, réseaux, filtrage... ○ Recensement des équipements numériques des écoles ○ Accompagnement de plans d'équipements, d'appel à projets, en lien si nécessaire avec les conseillers départementaux ○ Conseil à la mise en œuvre de services auprès des écoles (ENT, sites, applications...) en lien si nécessaire avec les conseillers départementaux <p>Valorisation des pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi des usages de ressources numériques et repérage des « bonnes pratiques » (utilisation appropriée des ressources, pratiques de classes repérées...). ○ Diffusion, après validation des conseillers pédagogiques départementaux en charge de la communication, des démarches d'apprentissages les plus pertinentes faisant appel aux outils numériques. <p>Mission départementale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation aux groupes départementaux en articulation avec les conseillers numériques départementaux coordonnateurs du groupe numérique dans le but d'inscrire le numérique dans sa transversalité disciplinaire ○ Participation aux séminaires et groupes de travail académiques ○ Participation aux formations ou réunions proposées par la mission numérique départementale <p>Expertise et conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Représentation de l'IEN dans les réunions ou évènements liés au développement du numérique ○ Participation aux instances et formations où le numérique peut être un enjeu dans le cadre de l'inter-degré.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<p>Le CPC numérique a vocation à accompagner en priorité le pilotage de la politique éducative au et par le numérique au sein de la circonscription dans laquelle (lesquelles) il est nommé.</p> <p>Le conseiller pédagogique numérique s'attache particulièrement aux aspects pédagogiques de la pratique du numérique et veille à apporter son expertise auprès des conseillers de circonscription, des équipes enseignantes et des corps d'inspection.</p>
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL NUMERIQUE

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Le conseiller Technique Départemental TICE est chargé de développer les orientations éducatives dans le respect des programmes et du cadre départemental.</p> <p>De par son expérience professionnelle, ses expertises et sa connaissance du terrain, il s'attache d'une part aux aspects techniques liés à l'entrée de l'école dans l'ère du Numérique et d'autre part à la veille et au conseil à destination des services de la DSDEN.</p> <p>Il apporte son expertise auprès des circonscriptions, des directeurs et des corps d'inspection.</p> <p>Le conseiller Technique Départemental TICE s'inscrit dans le cadre de la priorité ministérielle « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique » (réunions de travail avec le rectorat, sous l'impulsion de la politique du numérique définie par le DAN, en lien avec la DSI)</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré.
MISSIONS	<p><u>Assistance et formation technique TICE</u></p> <p>Au service de l'IEN TICE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil et expertise technique. ○ Conseil et expertise politique. ○ Aide et accompagnement à l'animation du groupe Tice. ○ Représentation éventuelle de l'IEN Tice dans les réunions avec DSI et RSSI. <p>Au service de la DSDEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Enquêtes et analyses liées. ○ Gestion des applications : <ul style="list-style-type: none"> ● ONDE – en lien avec circonscriptions ● AFFELNET – en lien avec SAIO, DESCO, DOS, ASH ● DECIBEL ○ Aide pour les aspects législatifs liés aux TICE <p>Au service des équipes (circonscriptions, écoles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assistance aux circonscriptions (gestion des droits) ○ Assistance aux directeurs et enseignants (tutoriels, chartes) ○ Correspondant plate-forme CARIINA <p><u>Relations partenariales</u></p> <p>Collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ CD 95 : suivi et accompagnement d'opérations interdegrés ; mise en place des ENT ; réflexion sur la sectorisation.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Municipalités : préconisations d'équipements, coordination du travail avec les circonscriptions, mise en place de conventions, analyse et médiation en cas d'incident. ○ Accompagnement et projets liés à la sécurisation, en lien avec les DSI. <p>Partenaires commerciaux : constructeurs / Fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de sessions de formation pour les Conseillers Tice de circonscription par les partenaires commerciaux. ○ Rencontres avec les constructeurs / fournisseurs : présentation des innovations, analyse des possibles pédagogiques. ○ Participation aux salons professionnels (Educ@tice, Eduspot, etc.) <p><u>Assistance et formation technique TICE</u></p> <p>Axe technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sécurisation et filtrages : expertise sur serveurs AMON école ; relations avec les DSI du rectorat et des collectivités. ○ Mise en place des ENT ; relations avec la RSSI (conditions légales, CNIL) ○ Création d'outils départementaux pour l'analyse des évaluations. <p>Axe pédagogique (en lien avec les CPD TICE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Veille technologique, institutionnelle et pédagogique ○ Développement et suivi d'expérimentations de matériel et solutions logicielles. ○ Développement et suivi des expérimentations sur tablettes tactiles. ○ Développement et suivi des expérimentations ENT. <p>Axe Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion du matériel de formation (appui aux Conseillers TICE de circonscription) ○ Formation et assistance technique aux IEN et assistantes d'IEN (SI1D ; DECIBEL) ○ Formation initiale des nouveaux directeurs (législation, applications, création de sites, sécurité, chartes) ○ ONDE, AFFELNET ○ Assistance aux écoles et directeurs. ○ Matériel de formation (classes mobiles, tablettes, prêt, entretien) <p>Expérimentations destinées à « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique »</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Expérimentation de nouvelles applications : ENT, Clouds, plateformes collaboratives ○ Accompagnement technique sur les robots de télé-présence
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles. ○ Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...). ○ Savoir développer une ingénierie de formation. ○ Être capable de travailler en équipe ○ Posséder une aptitude assurée à la communication ○ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. ○ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ○ Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires ○ Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, d'analyse. ○ Capacités pour représenter l'institution. ○ Posséder une idée précise des exigences éthiques,

CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <i>uniquement</i> via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libèrera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

Directeur d'école en REP +

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire inscrites dans le dispositif REP +
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein du dispositif REP + exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP+, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</p> <p>Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves</p> <p>Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage partenarial et du conseil école-collège et contribue activement à ses travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le secrétaire de comité exécutif et l'inspecteur de circonscription.</p> <p>Il participe à la conception, à l'organisation et à la réalisation des 9 journées de décharge en lien avec l'IEN et le Principal du collège REP+</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales. ○ Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP+. ○ Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves. ○ Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le contrat d'objectifs. ○ Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école. ○ Connaître les dispositifs d'accompagnement. ○ Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP+. ○ Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation. ○ Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école. ○ Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+. ○ Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires. ○ Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles. ○ Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. ○ Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. ○ Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. ○ Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP +. ○ Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation. ○ Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires. ○ Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement. ○ Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS uniquement avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

Directeur d'école disposant d'un dispositif

« un violon dans mon école »

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire disposant d'un dispositif « un violon dans mon école »
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école.</p> <p>Le dispositif « un violon dans mon école » s'intègre dans le projet académique et doit être décliné dans le projet d'école.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</p> <p>Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves</p> <p>Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le secrétaire de comité exécutif et l'inspecteur de circonscription.</p>
QUALIFICATIONS REQUISES	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales. ○ Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives ○ Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves. ○ Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le contrat d'objectifs. ○ Avoir conscience de l'impact du dispositif sur la vie de l'école et sur les relations avec l'ensemble des acteurs de l'école (enseignants, ATSEM, RASED...) ○ Connaître les dispositifs d'accompagnement. ○ Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques. ○ Piloter les conseils de cycle, de maîtres avec une réflexion pédagogique pour porter le dispositif avec l'ensemble des collègues, ainsi qu'avec les établissements qui se rattachent à l'école. ○ Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école. ○ Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes. ○ Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires. ○ Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles. ○ Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. ○ Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. ○ Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages. ○ Suivre des formations en lien avec le dispositif
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif. ○ Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation. ○ Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires. ○ Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement. ○ Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées. ○ Avoir une appétence pour la musique
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS uniquement avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

FICHE DE POSTE
DIRECTEUR D'ECOLE REFERENT
Année scolaire 2022/2023

DISPOSITIF	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'Académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, le directeur d'école référent exerce ses activités au sein de la direction académique du Val d'Oise.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et des priorités nationales, académiques et départementales dans le respect de la réglementation ayant droit dans les écoles du 1^{er} degré.</p> <p>Conseiller technique de la Directrice Académique pour les questions relevant des directions d'école, il contribue par son action à relayer les demandes ou les besoins de ses pairs et à proposer des axes d'amélioration.</p>
POSTE	Poste implanté dans les locaux de la Direction Académique du Val d'Oise.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>Le directeur d'école référent sera placé sous l'autorité de la Directrice Académique. La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il peut être amené à participer à des réunions de concertation, ou à des groupes de travail qui se déroulent le soir, sur les temps de pause, le mercredi et/ou le samedi.</p> <p>Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607h.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISSES	Le directeur d'école référent devra avoir été inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école et justifier de 3 ans d'expérience minimum dans la fonction.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les évolutions de la fonction de directeur d'école. ○ Avoir un rôle de conseiller technique « direction d'école » pour Mme la DASEN. ○ Assurer le lien entre les directions d'écoles du département et la Direction Académique. ○ Aider et accompagner les directions d'école en cas de difficultés particulières. ○ Animer et participer aux différents groupes de travail mis en place à partir de la rentrée 2020. ○ Participer à la rédaction de la lettre hebdomadaire d'information en direction des écoles dans l'objectif de simplifier les démarches administratives ○ Travailler à la simplification des tâches des directeurs. Créer des outils, innover.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Posséder une grande exigence éthique et un engagement sans faille dans le service public d'éducation ○ Savoir travailler en équipe et s'inscrire dans des objectifs communs avec un sens permanent de l'intérêt général ○ Disposer d'excellentes connaissances du cadre d'exercice des directeurs d'école. ○ Maîtriser les outils institutionnels utilisés par les directions d'école. ○ Savoir préparer, animer et conduire des réunions. ○ Maîtriser les outils bureautiques communs (tableur, traitement de texte, etc...)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Disposer d'aptitudes à organiser son travail et savoir hiérarchiser. ○ Disposer de bonnes capacités relationnelles et d'adaptabilité. ○ Avoir des compétences de communication administrative et faire preuve de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Missions départementales DSDEN</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2022 et libèrera, le cas échéant le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>

POSTE ENSEIGNANT EFIV

**(ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS)
 EN UPS (UNITE PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE)**

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Exerce sur des postes basés dans les écoles de référence liées à l'implantation géographique des gens du voyage. Peut être amené à se déplacer sur l'ensemble du Val D'Oise en fonction des déplacements des EFIV et des besoins du département.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Les Unités pédagogiques spécifiques (UPS) sont des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, animées par des personnels spécialement formés à l'accueil des enfants itinérants et de voyageurs. L'enseignant travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription concernée et de l'IEN en charge du CASNAV Cadre réglementaire de référence : Circulaire n°2012-142 du 26-10-2012
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps plein et à titre définitif sur plusieurs secteurs d'intervention
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer l'enseignement auprès des Enfants du Voyage (itinérants ou semi-sédentaires) au niveau élémentaire : soutien en langue française et éventuellement en mathématiques ; ○ Travailler, en lien avec les collèges, à la poursuite de la scolarité des EFIV dans le second degré : accompagner les familles, assurer les heures d'APC au sein des collèges auprès des élèves de 6ème ; ○ Accompagner les familles, dès l'école maternelle, pour une scolarisation dès 3 ans ; Participer à des temps de concertation avec les équipes ; ○ Se constituer en personne ressource dans l'école (évaluation diagnostique, conseiller les équipes pour l'inclusion scolaire, proposer et élaborer des outils) ; ○ Assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, les directeurs et les familles (mise en place et valorisation du livret de suivi) ; ○ Être la personne référente des EFIV en lien avec l'aire d'accueil et les terrains familiaux ; ○ Répondre aux enquêtes CASNAV ; ○ Participer aux réunions et aux formations du groupe départemental.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaitre le public EFIV ; ○ Être capable de travailler en équipe ; ○ Être en mesure d'instaurer une relation de qualité adaptée avec les familles : accueil, incitation à la scolarisation, travail sur l'assiduité ; ○ Connaître des méthodes et outils pédagogiques adaptés à ce public : expérience auprès des élèves en difficulté, expérience dans le domaine de l'apprentissage des fondamentaux de la langue française (lecture, écriture, langage oral) ; ○ Être capable d'adapter son enseignement à des élèves parfois éloignés des codes de l'école et de la culture scolaire ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gérer un public hétérogène ; ○ Être disponible et mobile ; ○ Maîtriser l'outil informatique.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

ENSEIGNANT – CLASSES DEDOUBLEES **100% de réussite**

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein d'une école en REP+ ou en REP
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	L'enseignant « 100% de réussite » exerce au sein d'une école en responsabilité d'une classe à effectif réduit d'élèves de GS, de CP ou de CE1 ou dans le cadre d'un co-enseignement.
SITUATION ADMINISTRATIVE	L'enseignant nommé sera affecté sur une classe à temps complet.
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>L'enseignant « 100% de réussite » doit, de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir 3 ans d'expérience au minimum ou être en poste en cycle 2 au sein de l'école avec avis favorable de l'IEN
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Enseigner en mobilisant différentes modalités: groupe classe, co-intervention, petits groupes.... ○ Co-élaborer les contenus et modalités de mise en œuvre des modules d'apprentissage; ○ Contribuer à l'évaluation des élèves avec les enseignants titulaires et le RASED; ○ Contribuer à la continuité inter et intra cycle; ○ S'engager en équipe dans des actions pédagogiques innovantes; ○ Participer à la rédaction des projets; ○ Contribuer à l'établissement d'un dialogue constructif avec les familles
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ○ Prendre en compte le traitement didactique des enseignements fondamentaux et la diversité des élèves ○ Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ○ Coopérer au sein d'une équipe, avec les parents d'élèves, avec les partenaires de l'école ○ Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage explicites prenant en compte la diversité des élèves ○ Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ○ Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
CANDIDATURES	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRI avant 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Poste profilé au mouvement</p>

AFFECTATION	<p>L'inspectrice ou l'inspecteur de circonscription proposera à Madame la directrice académique, un avis sur la candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les enseignants actuellement en poste à titre définitif et souhaitant être affecté sur une classe dédoublée au sein de cette même école, seront réaffectés automatiquement sans participation au mouvement informatisé, avec maintien de leur ancienneté acquise sur le poste précédent.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif. L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>
--------------------	--

ENSEIGNANT - POLE LINGUISTIQUE RENFORCE

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Poste implanté au sein d'une école d'Argenteuil
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Afin de favoriser le développement du pôle linguistique renforcé, un poste à profil est implanté au sein de plusieurs écoles élémentaires de la commune d'ARGENTEUIL
SITUATION ADMINISTRATIVE	L'enseignant nommé sera affecté sur une classe de l'école à temps complet.
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste à profil d'enseignant ayant des compétences linguistiques reconnues
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aider à la mise en œuvre de l'enseignement de la langue vivante dans l'ensemble des classes de l'école dans laquelle l'enseignant est affecté. Des échanges de service sont possibles. ○ S'inscrire comme personne ressource au sein de l'équipe d'école, en lien avec la conseillère départementale LV du secteur. ○ Coordonner le parcours linguistique entre l'école et le collège. ○ Impulser des projets d'ouverture internationale.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences linguistiques en anglais (niveau B2 minimum) ○ Capacité à travailler en équipe et en inter degré. ○ Connaissance des textes officiels. ○ Connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement des langues et en langues.
CANDIDATURES	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRI avant 31 janvier 2022.</p> <p>Rubrique : Poste profilé au mouvement</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à Madame la directrice académique, un avis sur la candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif. L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

Listes des postes vacants à la rentrée 2022

Annexe 1

Catégorie	Poste	Etablissement/ Ecole	Ville/circonscription	Nombre
ASH	CDOEA (REF)	-	IEN CERGY ASH 2	2
ASH	CHARGE DE MISSION PROSPECTIVE (DAP)	-	IEN CERGY ASH 1	1
ASH	Coordonateur DAP	-	IEN CERGY ASH 1	3
ASH	ULIS PSY	HOPITAL SERVICE PEDIATRIE	GONESSE	2
ASH	ULIS TFM	HOPITAL RENE DUBOS	PONTOISE	1
ASH	ITINERANTS (PAS)	-	IEN CERGY ASH 1	4
ASH	ENSEIGNANT SPECIALISE	MAISON DE L'ENFANCE	CERGY	1
ASH	UEE TROUBLE DES FONCTIONS VISUELLES	SESSAD - SIAM	CERGY	1
ASH	UEMA - I.M.E. LA CLE POUR L'AUTISME VAUREAL	MATERNELLE LACHALLE	ERAGNY	1
ASH	UEMA - I.M.E. RENÉ ZAZZO MONTLIGNON	MATERNELLE PIERRE BROSOLETTE	ARGENTEUIL	1
ASH	UEMA - I.M.E. LA BOUSSOLE BLEUE VILLIERS LE BEL	MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE	SARCELLES	1
ASH	UEMA - APAJH ARGENTEUIL- Poste externalisé	MATERNELLE DAUDET	ERMONT	1
ASH	MATERIEL ADAPTE	DSDEN 95	CERGY ASH 1	1
ASH	MISE A DISPOSITION DE LA MDPH	MDPH	CERGY	2
CPC	ASH	CERGY ASH 1	CERGY	2
CPC	ASH	CERGY ASH 2	CERGY	1
CPD	Maternelle	DSDEN 95	OSNY	2
CPD	Mathématiques	DSDEN 95	OSNY	2
CPD	maitrise de la langue	DSDEN 95	OSNY	2
CPD	100% réussite	DSDEN 95	OSNY	1
CPD	Politique de la ville	DSDEN 95	OSNY	1
CPD	CASNAV	DSDEN 95	OSNY	1
CPD	Sciences EDD	DSDEN 95	OSNY	1
CPD	Conseiller pédagogique A-DASEN	DSDEN 95	OSNY	2
CT	Conseiller technique départemental numérique	DSDEN 95	OSNY	1
CT	Conseiller de prévention	DSDEN 95	OSNY	1
CT	Directeur référent	DSDEN 95	OSNY	1
ENS	Pôle linguistique	Ecole les Côteaux	Argenteuil	1

**Enseignant sur dispositif de scolarisation
des enfants de moins de 3 ans**

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Enseignant de la classe de moins de 3 ans de l'école maternelle.
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>L'enseignant de classe d'enfants de moins de 3 ans fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui conçoit le projet d'accueil et de scolarisation. Son action pédagogique vise à accueillir en tout premier lieu de jeunes élèves et leurs familles.</p> <p>À partir du projet élaboré pour la classe en conformité avec les orientations nationales, il organise et met en œuvre des modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants qui favorisent l'adaptation à l'école et la construction des apprentissages, en particulier langagiers, sociaux et moteurs.</p> <p>Il veille à identifier finement les besoins spécifiques de chacun de ses jeunes élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques, pour aménager le temps et les espaces afin de permettre une scolarisation réussie.</p> <p>Son action pédagogique est centrée avant tout sur l'acquisition du langage oral, en accordant toute sa place au jeu et à la manipulation des objets. L'éducation sensorielle, les activités physiques et la motricité fine, la rencontre avec le langage écrit et les expériences sensibles constituent le cœur des activités de la classe.</p> <p>L'action de l'enseignant de toute petite section doit être pensée en articulation étroite avec l'ATSEM et les enseignants de l'école.</p> <p>La mise en œuvre d'une classe de moins de 3 ans nécessite une réflexion et une action concertées au sein de l'équipe pédagogique dans le cadre des heures institutionnelles dédiées aux conseils des maîtres et de cycle.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet
QUALIFICATIONS REQUISES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les enfants et leurs familles avant la rentrée scolaire et tout long de l'année. ○ Mettre en place une rentrée ajustée. ○ Créer un cadre adapté aux besoins et au rythme de vie des enfants de moins de 3 ans. ○ Mettre en œuvre une pratique pédagogique souple à partir d'un aménagement de l'espace favorable aux expérimentations, en conformité avec les ressources publiées sur le site EDUSCOL. ○ Accompagner les enfants dans la conquête de l'autonomie et de la propreté. ○ Favoriser les apprentissages langagiers dans des contextes adaptés aux élèves.
CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bonne connaissance de l'école maternelle, de ses pratiques et de ses attentes. ○ Connaissance des besoins spécifiques des enfants de moins de trois ans. ○ Capacités relationnelles, qualités d'accueil, d'écoute et d'adaptation. ○ Aptitude à travailler en équipe, à initier et développer des partenariats. ○ Volonté de s'engager dans une démarche innovante.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle particulière et à la partager. ○ Une expérience d'enseignement en maternelle est indispensable et/ou de classe de petite section souhaitée.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS uniquement avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

POSTE ENSEIGNANT UPE2A

(UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS)

Année scolaire 2022/2023

POSTE	Exerce sur des postes basés dans les écoles de référence liées à l'implantation géographique des élèves allophones arrivants. Peut être amené à se déplacer sur plusieurs circonscriptions en fonction des besoins du département ;
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	En référence à la circulaire nationale N° 2021-143 du 2-10-2012 et la circulaire académique du 19/09/2019 (2019-CASNAV-1 Accueil des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés dans l'académie). L'enseignant travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription concernée et de l'IEN en charge du CASNAV.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps plein et à titre définitif sur plusieurs secteurs d'intervention
QUALIFICATIONS REQUISSES	Poste ouvert aux enseignants du premier degré, titulaire de la certification complémentaire en français langue seconde. Ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV. ○ Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A. ○ Assurer un enseignement du français langue étrangère et le français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France. ○ Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école. ○ Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves. ○ Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne-ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives. ○ Animer les rencontres avec les familles. ○ Préparer les élèves à la passation du DELF prim. ○ Participer en tant qu'examinateur-correcteur au DELF. ○ Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV. ○ Répondre aux enquêtes CASNAV ; ○ Participer aux réunions et aux formations du groupe départemental. <p>Il est rappelé qu'une UPE2A école a vocation à être itinérante. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles. Il pourra être amené à intervenir également sur le collège de secteur.</p>

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaitre le public et le parcours des EANA et les problématiques actuelles; ○ Avoir des connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation ○ Être capable de travailler en équipe, avec des partenaires variés ; ○ Être capable de s'adapter, ○ Être en mesure d'instaurer une relation de qualité adaptée avec les familles ; ○ Avoir une bonne connaissance des problèmes de l'évaluation ; ○ Avoir la volonté de s'impliquer, être disponible et mobile ; ○ Maîtriser l'outil informatique.
CANDIDATURE	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement via l'application COLIBRIS avant le 31 janvier 2022.</p> <p>https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-95/dsden95-diper-recrutement-sur-poste-a-profil/</p> <p>Rubrique : Postes profilés au mouvement départemental</p>
AFFECTATION	<p>La commission départementale proposera à madame la directrice académique, un avis sur chaque candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif. L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>